RÉPUBLIQUE
DU TCHAD

MINISTERE DE
L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA
GOUVERNANCE LOCALE

PROVINCE DU MAYO KEBBI
OUEST

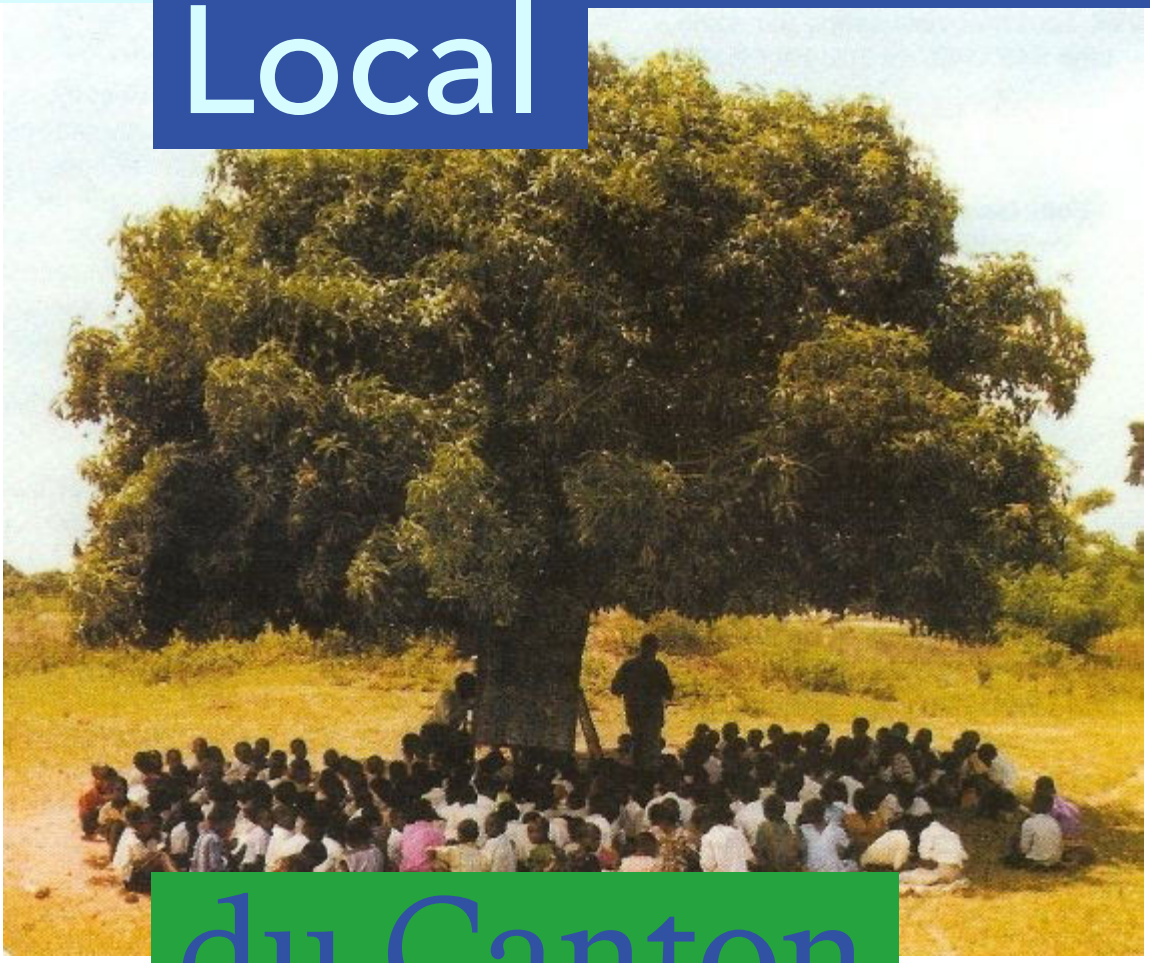
DEPARTEMENT
DU MAYO-DALLAH

SOUS-PREFECTURE
DE TORROCK

CANTON GOUIN

UNITÉ-TRAVAIL-PROGRÈS

Plan de Développement Local



du Canton Gouin

FIEKAL-MAFOU

Période
2026-2029

Révisé par la communauté du canton Gouin avec l'appui technique et financier du projet ELLESadAPt

Baastel NOE PARC NATIONAL ZAH SOO TCHAD ELLESadAPt Desjardins Développement international En partenariat avec Canada

TABLE DES MATIERES

Page

1. INTRODUCTION 6
1.1. Contexte 6
1.2. Justification de la révision du PDL actuel 7
2. APPROCHE DE REVISION DU PDL 8
3. GENERALITE DU CANTON 10
3.1. Localisation 10
3.2. Caractéristiques physiques du canton 11
3.2.1. Relief 11
3.2.2. Climat et impacts du réchauffement climatique sur l'évolution du climat de la zone 11
3.2.3. Les ressources naturelles 13
3.2.3.1. Les ressources en sols 13
3.2.3.2. Les ressources en eau 13
3.2.3.2.1. Problématiques liées aux ressources en eau 13
3.2.3.2.2. Impacts futurs des CC sur les ressources en eau 13
3.2.3.3. Les ressources végétales 13
3.2.3.3.1. Problématiques liées aux ressources végétales 14
3.2.3.3.2. Impacts des CC sur les ressources végétales 14
3.2.3.4. Les ressources fauniques 15
3.2.3.4.1. Problématiques liées à la faune 15
3.2.3.4.2. Impacts des CC sur la faune 15
3.2.3.5. Les ressources naturelles non renouvelables 15
3.2.4. Les Aires Protégées 15
3.3. Milieu humain 17
3.3.1. Historique du Canton 17
3.3.2. Démographie 17
3.3.3. Organisation sociale, politique et culturelle 17
3.3.3.1. Organisation moderne 18
3.3.3.2. Les autres structures intervenant dans le Canton 18
3.3.4. Système sanitaire et éducatif 19
3.3.4.1. Système sanitaire 19
3.3.4.2. Système éducatif 19
3.3.4.3. Impacts actuels et futurs des CC sur les infrastructures 19
3.3.5. Activités économiques 19
3.3.5.1. Agriculture 19
3.3.5.1.1. État des lieux 19
3.3.5.1.2. Problématiques liées au secteur agricole 20
3.3.5.1.3. Impacts actuels et futurs des changements climatiques 21

3.3.5.2. Elevage 22
3.3.5.2.1. Etat des lieux 22
3.3.5.2.2. Problématiques liées à l'élevage 22
3.3.5.2.3. Impacts actuels et futurs des changements climatiques 23
3.3.5.3. Les PFNL 23
3.3.5.4. Le commerce 23
Etat des lieux et problématiques 23
Impacts actuels et futurs des CC 23
3.3.5.5. L'artisanat : Etat des lieux et problématiques 24
3.3.6. La place des femmes 24
3.3.6.1. Etat des lieux 24
3.3.6.2. Problématiques 24
3.3.6.3. Impacts actuels et futurs des CC 24
4. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DU CANTON 26
4.1. Évaluation du niveau d'exécution de l'ancien PDL de Gouin (2019-2022) 26
4.2. Révision des domaines d'intervention 26
4.3. Problématiques du canton, causes et conséquences 27
4.3.1. Domaine 1 : Gouvernance locale et cohésion sociale 28
4.3.2. Domaine 2 : Gestion durable des ressources naturelles 28
4.3.3. Domaine 3 : Développement économique local 29
4.3.4. Domaine 4 : Services sociaux de base résilients et sensibles au genre 30
4.3.5. Domaine 5 : Gestion des risques climatiques et des catastrophes naturelles 31
5. VISION, ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PLAN D'ACTION DU CANTON GOUIN 32
5.1. Vision 32
5.2 Plan d'action du PDL 32
5.2.1 Domaine 1 : Gouvernance Locale et cohésion sociale 33
5.2.2 Domaine 2 : Gestion durable des Ressources Naturelles 36
5.2.3 Domaine 3 : Développement économique local 40
5.2.4 Domaine 4 : Services sociaux de base résilients et sensibles au genre 46
5.2.5 Domaine 5 : Gestion des risques climatiques et catastrophes naturelles 51
6 MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PLAN DE DEVELOPPEMENT LOCAL (PDL) 54
6.1 Préambule 54
6.2 Mécanisme/Démarche préparatoire 54
6.3 Plan de travail annuel 57
6.4 Plan de mise en œuvre du suivi du PDL 57
7 CONCLUSION 59
8 ANNEXES 60
Annexe A : Approche de la revision du PDL de Gouin 60
Annexe B : Carte géologique du Mayo-Kebbi 62
Annexe C : Données sur la démographie 63
Annexe D: Données sur le système éducatif 64
Annexe E : Données sur l'élevage 65

Annexe F : Liste des membres du Comité Cantonal de Développement (CCD) et des Animateurs Locaux Cantonaux (ALC) **66**

Annexe G: Liste des membres des Commissions Thématiques de Gouin **66**

Annexe H : Fiches de suivi du mécanisme de pilotage **68**

LISTE DES ANNEXES

Annexe A: Approche de la révision du PDL de Gouin
Annexe B: Carte géologique du Mayo-Kebbi
Annexe C: Données sur la démographie
Annexe D: Données sur le système éducatif
Annexe E: Données sur l'élevage
Annexe F: Liste des membres du Comité Cantonal de Développement (CCD) et des Animateurs Locaux Cantonaux
Annexe G: Liste des membres des Commissions Thématiques de Gouin
Annexe H: Fiches de suivi du mécanisme de pilotage

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Page

Photo 1 : Atelier de lancement de la révision du PDL du canton Gouin (juin 2025) 8

Tableau 1 : Données sur l'agriculture du canton 20
Tableau 2 : Synthèse de la mise en œuvre des projets du PDL de 2019-2022 26
Tableau 3 : Domaines d'intervention refondés 27
Tableau 4 : Problème central, causes et conséquences liées à la Gouvernance locale et cohésion sociale 28
Tableau 5 : Problème central, causes et conséquences liées à la Gestion durable des ressources naturelles 28
Tableau 6 : Problème central, causes et conséquences liées au développement économique local (agriculture, élevage et économie) 29
Tableau 7 : Analyse des problèmes majeurs dans le domaine des Services sociaux de base 31
Tableau 8 : Analyse des problèmes majeurs dans le domaine de gestion des risques climatiques et des catastrophes naturelles 31
Tableau 9 : Coûts estimatifs totaux par domaine d'intervention 32
Tableau 10 : Organes de mise en œuvre du PDL et leurs rôles 54
Tableau 11 : Mécanisme de suivi (méthode de collecte des données, fréquences de collecte par les organes de coordination du PDL) 55
Tableau 12 : Plan de mise en œuvre du suivi du PDL 57
Tableau 13: Données démographique du canton (2025) 63
Tableau 14 : Synthèse des données des infrastructures existantes 64
Tableau 15 : Données sur l'élevage du canton 65

Figure 1 : Étapes de révision du PDL de Gouin (2025) 9
Figure 2 : Localisation du canton Gouin 10
Figure 3 : Cumul moyen annuel de précipitations sur 1981-2023 dans les données CHIRPS 12
Figure 4 : Évolution de la moyenne annuelle des températures minimales journalières entre la période historique et les horizons futurs 2035 et 2060 12
Figure 5 : Évolution du couvert forestier de 2015 à 2024 dans le CAPBL (Source : Noé Tchad, 2024) 14
Figure 6: Carte du CAPBL incluant le canton Gouin (source : Noé Tchad) 16
Figure 7 : Organes de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PDL 56
Figure 8: Carte géologique du Mayo-Kebbi d'après Kasser, (1995) 62

LISTE DES ACRONYMES

AGR	Activités gGénératrices de Revenu
ALD	Animateurs Locaux de Développement
AMC	Affaires Mondiales Canada
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
APE	Association de Parents d'Elèves
BELACD	Bureau d'Etude et de Liaison des Activités Caritatives du Diocèse
CAPBL	Complexe d'Aires Protégées de Binder-Léré
CC	Changement Climatique
CCD	Comité Cantonal de Développement
CHF	Conflits Homme-Faune
CONAMAC	Conseil National d'Appui au Mouvement Associatif et Coopératif
CT	Commissions thématiques
CTS	Comité technique de suivi
CVS	Comité villageois de surveillance
DID	Développement International Desjardins
EA	ELLESadAPt
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
GRN	Gestion des ressources naturelles
ILOD	Instances locales d'Orientation et de Décision
MEPDD	Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable
ODV	Organisations de développement villageoise
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAEPA-CS	Projet d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement
PARSET	Projet d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Education au Tchad
PDL	Plan de Développement Local
PETRA	Projet Transhumance Pacifique et Inclusive dans la région du Lac Tchad
PETRADEP	Paix, Transhumance et Développement de l'Économie Pastorale autour du Lac Tchad
PNCD	Parc National de Conkouati-Douli
PNZS	Parc National de Zah-Soo
RFBL	Réserve de Faune de Binder Léré
SADAP	Solidarité africaine pour le développement de l'agro-pastorale
ZICO	Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte

Le plan de développement local est un instrument participatif de planification locale du développement pour le territoire du canton. Inscrite dans le cadre de la décentralisation prônée par le gouvernement tchadien, la planification locale vise à valoriser les initiatives communautaires, à renforcer les dynamiques locales et à promouvoir la citoyenneté à travers l'instauration de pratiques de bonne gouvernance. À ce titre, le Plan de Développement Local (PDL) se positionne comme un document de référence stratégique, intégrateur des priorités locales et des enjeux réels du développement territorial.

Le PDL de Gouin (2019-2022) étant arrivé à la fin de sa période de validité, sa révision a été lancée en février 2025 avec l'appui du projet ELLESadAPt (EA).

La révision des 5 PDL des cantons associés (Binder, Léré, Lagon, Gouin et Tikem) au Complexe d'Aires Protégées de Binder-Léré (CAPBL) tout en renforçant la prise en compte des dimensions de changements climatiques et du genre constitue l'un des objectifs du projet ELLESadAPt. Le projet ELLESadAPt financé par Affaires Mondiales Canada (AMC) est mis en exécution par un consortium formé de Baastel et Développement International Desjardins (DID) en collaboration avec l'ONG Noé. Il vise le renforcement de l'adaptation aux changements climatiques des femmes et des écosystèmes du CAPBL au Tchad, et au Parc National de Conkouati-Douli (PNCD) au Congo (Brazzaville), tout en générant des bénéfices de conservation de la biodiversité.

La révision du PDL de Gouin a été menée tout au long de l'année 2025 conjointement par Baastel, bureau d'études en environnement, et l'ONG Noé Tchad, conformément à l'accord de partenariat signé entre l'ONG Noé et le ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable (MEPDD) en 2021, accordant à Noé un mandat de gestion délégué du CAPBL pour une durée de 15 ans.

L'équipe de révision des PDL, en collaboration étroite avec le Comité Cantonal de Développement (CCD), a ajusté la méthodologie de révision des PDL afin d'assurer l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et du genre, tout en suivant l'approche consultative et participative des PDL précédents. Cette approche est alignée avec les orientations données par le nouveau guide de planification produit à l'échelle nationale, qui désigne les changements climatiques et le genre comme un nouvel axe prioritaire de la planification locale.

Pour assurer la pérennité de l'exercice de révision des PDL intégrant les dimensions changements climatiques et genre, le processus de révision des PDL proposé par le projet EA repose sur une approche de renforcement de capacités (sessions de formation dédiées) des différents acteurs locaux de la planification territoriale : membres de la communauté, membres des CCD, des animateurs locaux de développement (ALD), des organisations de développement villageois (ODV) des commissions thématiques (CT)). Ces acteurs ont été impliqués à toutes les étapes du processus de révision du DPL, à travers des sensibilisations portant sur les changements climatiques (vulnérabilité et adaptation) et la sensibilité au genre, des ateliers et des formations.

Le présent PDL s'articule autour de sept (7) sous-sections, hors annexes (voir table des matières).

1.2. Justification de la révision du PDL actuel

Les PDL sont des outils de planification locale qui permettent de définir, en fonction des priorités et des ressources disponibles ou à mobiliser, les priorités d'aménagement, de développement social et économique du canton sur une période déterminée. Il sert de référence pour le développement économique, social, environnemental et à l'amélioration des conditions de vie de la population concernée.

A l'heure actuelle, les documents de planification locale intègrent de manière insuffisante les dimensions de changements climatiques et de genre. Or, le Tchad est aujourd'hui confronté à des défis majeurs en la matière. D'une part, les changements climatiques se manifestent de façon accrue à travers la dégradation des ressources naturelles, les irrégularités de pluviométrie, la désertification, l'insécurité alimentaire et les problèmes des ressources en eau. D'autre part, le pays est confronté à des inégalités persistantes du genre qui limitent l'accès des femmes et des filles aux ressources économiques, aux services sociaux de base, à la gouvernance locale et aux instances de décision. Or, les femmes bien que souvent marginalisées jouent un rôle important dans la gestion des ressources naturelles, l'agriculture, l'élevage, l'éducation et la cohésion sociale à l'échelle des cantons.

Dans le cadre du projet ELLESadAPt, des études ont été menées dans le CAPBL sur la vulnérabilité actuelle et future des écosystèmes et des communautés face aux changements climatiques en 2024. Elles ont mis en évidence que les actions anthropiques et pressions associées constituent le premier facteur de vulnérabilité pour les écosystèmes et les communautés, pour lesquels les changements climatiques viennent amplifier les effets.

Une planification locale inclusive, durable, résiliente prenant en compte la dimension genre est donc essentielle pour assurer une résilience des territoires et une participation de toutes les parties prenantes.

2. APPROCHE DE REVISION DU PDL

La révision des PDL est fondée sur un processus participatif constitué de consultations dans les villages et de Commissions Thématiques (membres des services déconcentrés de l'État et membres des CCD) sous la coordination des CCD.

Pour plus de détails sur la méthodologie de l'approche adoptée dans le cadre de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et du genre, consulter l'Annexe A ou le guide méthodologique produit à cet effet[1].



Photo 1 : Atelier de lancement de la révision du PDL du canton Gouin (juin 2025)

Les étapes de cette révision sont structurées en cinq phases (voir Figure 1):

i) La préparation ;
ii) Le diagnostic participatif ;
iii) La planification locale ;
iv) La validation et diffusion ;
v) Le suivi et évaluation.

[1] Pour plus de détails sur l'approche de révision adoptée pour les 5 PDL du CAPBL, se référer au guide méthodologique : Baastel, ELLESadAPt, 2025, Guide méthodologique pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et du genre dans les Plans de Développement Locaux (PDL) au Tchad.

La figure ci-dessous présente les différentes phases et étapes habituelles de la révision du PDL de Gouin (en vert), ainsi que les étapes additionnelles ajoutées afin d'assurer l'intégration des dimensions changements climatiques et genre (en orange).

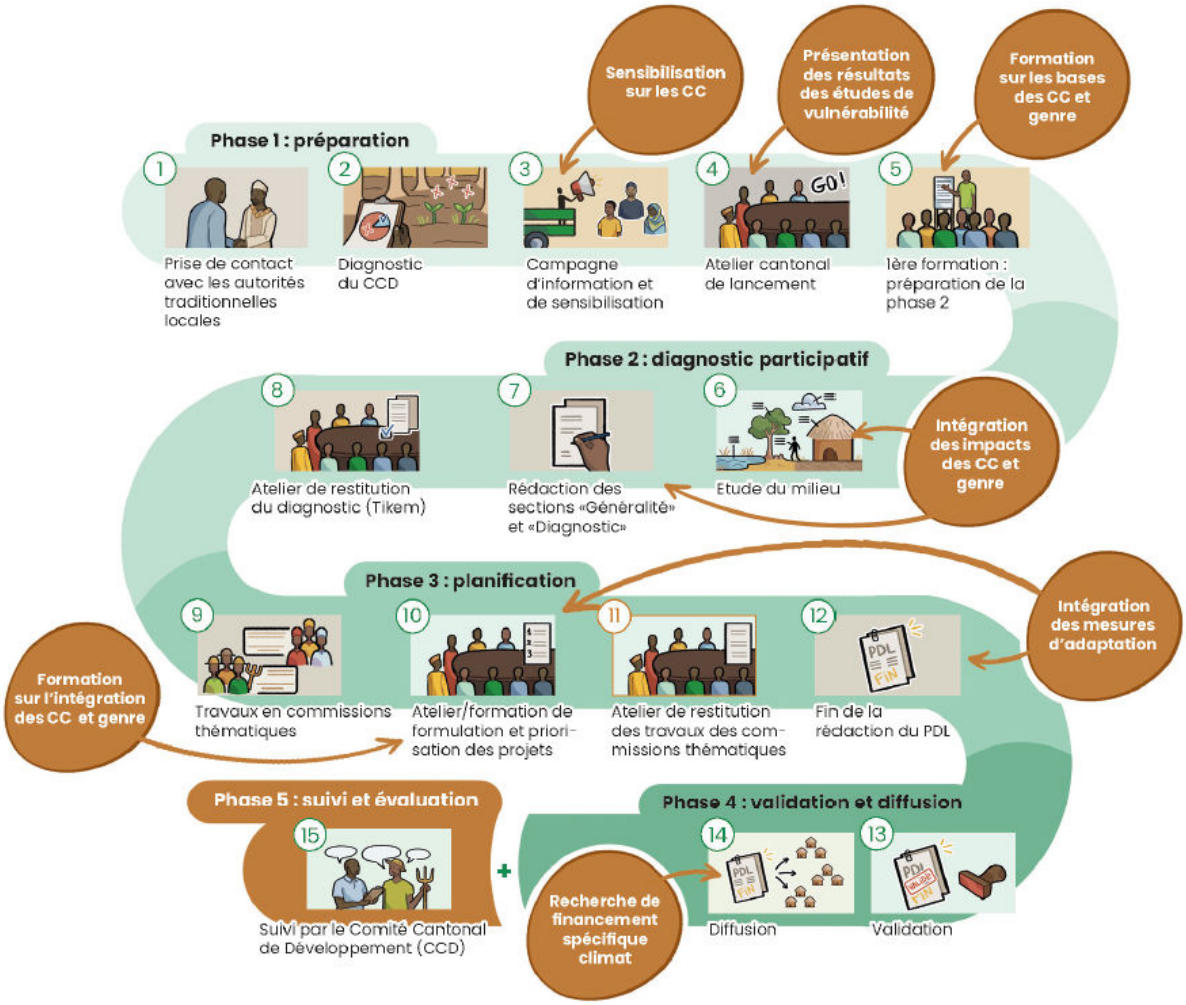


Figure 1 : Étapes de révision du PDL de Gouin (2025)

3. GENERALITE DU CANTON

3.1. Localisation

Le canton Gouin se trouve dans la Sous-préfecture de Torrock, Département du Mayo-Dallah, Province du Mayo-Kebbi Ouest. Il est limité au Nord par le canton Tikem, au Sud par les cantons Erdé et Doué, à l'Est par les cantons Torrock et Goygoudoum, à l'Ouest par le canton Lagon.
Le canton Gouin compte 17 villages : Gouin, Kassili, Mateta, Toutourou I, Pidjonré, Foulhombi, Zabimagué, Mabassiackré, Yaloupi, Magourong, Makeuré, Hama, Bagaroua, Zahdjoulpatallé, Fou-lPalou, Sekobé et Bikessiri.

Le canton Gouin est le plus vaste canton de la Sous-préfecture de Torrock. Il s'étend autour de 30 km du Nord au Sud et de 37 km de l'Est à l'Ouest, sur une superficie d'environ 1110 km^2. Le canton a pour chef-lieu le village Gouin, situé à 6 km à l'Ouest de Torrock. Une partie du canton de Gouin est couverte par la zone intégralement protégée du CAPBL (Figure 2).

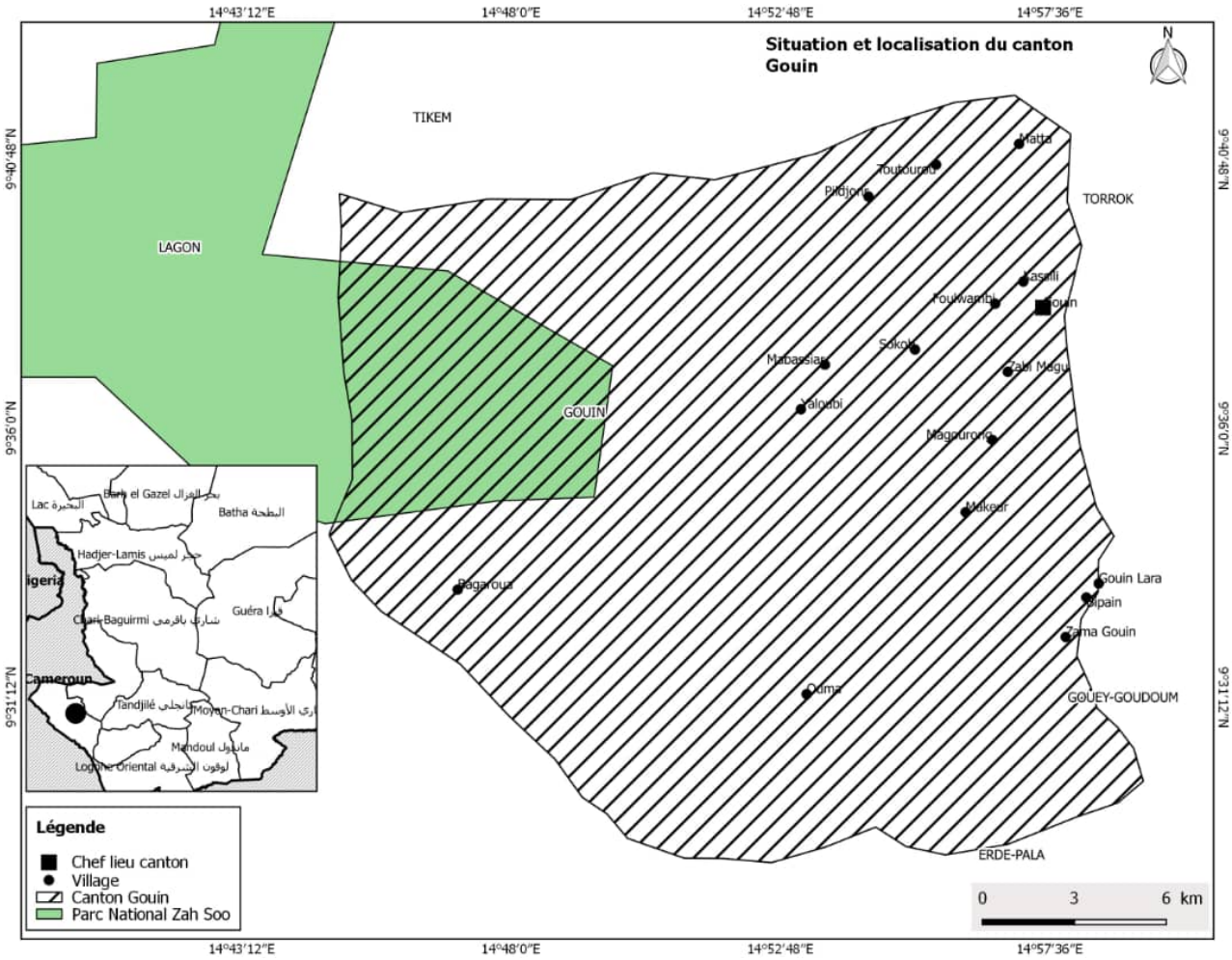


Figure 2 : Localisation du canton Gouin

3.2. Caractéristiques physiques du canton

3.2.1. Relief

Le canton présente la forme d'un parallélogramme (Figure 2), dont le côté le plus court se situe à l'ouest. Il dispose de collines importantes réparties entre : le sud (Waa Tchoukki, Waa yini, Waa Gassala, Waa Gougoum) ; le centre (Waa Schié, Waa Ballé), et le nord-ouest du canton (Waa Maneuh, et Waa Keurzeu).

3.2.2. Climat et impacts du réchauffement climatique sur l'évolution du climat de la zone

Situé dans une zone de transition entre le climat sahélien et le climat soudanien du sud du pays, le climat du canton Gouin est de type tropical humide avec une courte saison des pluies de juin à octobre et une longue saison sèche de novembre à mai.

Tendances climatiques dans la zone. Les études sur les tendances climatiques de ces dernières décennies[2] montrent que les régimes de pluies sont variables, avec des années humides entre les années 1950 et 1960, deux décennies de sécheresse entre les années 1970 et 1980. La hauteur des pluies varie de 750 à 950 mm/an mais elle est souvent mal répartie dans le temps et l'espace. Ces dernières années, la saison des pluies commence plus ou moins tôt et se termine plus tôt (de fin juin à début septembre en 2021) à partir de mi-juillet jusque fin septembre.

En moyenne annuelle sur les 40 dernières années (1981-2023), les températures minimales ont augmenté de 2°C et les températures maximales de 1°C. La température minimale journalière dans le canton Gouin était d'environ 22°C et la température maximale journalière de 34 à 35°C. Lors de la saison des pluies, l'humidité fait descendre les températures autour de 26°C et 30°C, avant une remontée lors de l'évaporation suite à l'arrêt des pluies entre octobre et novembre. En janvier, les températures descendent jusque 16°C, puis dès le mois de mars, les températures remontent pour atteindre les plus hautes valeurs en avril et mai, avec des températures minimales à 26°C et des maximales au-dessus de 40°C.
Les vents dominants sont l'harmattan « jack seing » et la mousson « jack mabi ».

[2] Baastel, ELLESadAPt, 2024, Etude de vulnérabilité aux changements climatiques du Complexe d'Aires Protégées de Binder Léré (CAPBL) – Tchad, Rapport produit sous le « Projet d'adaptation aux changements climatiques des femmes dans les aires protégées au Congo et au Tchad (ELLESadAPt) », Baastel, 117 pages.

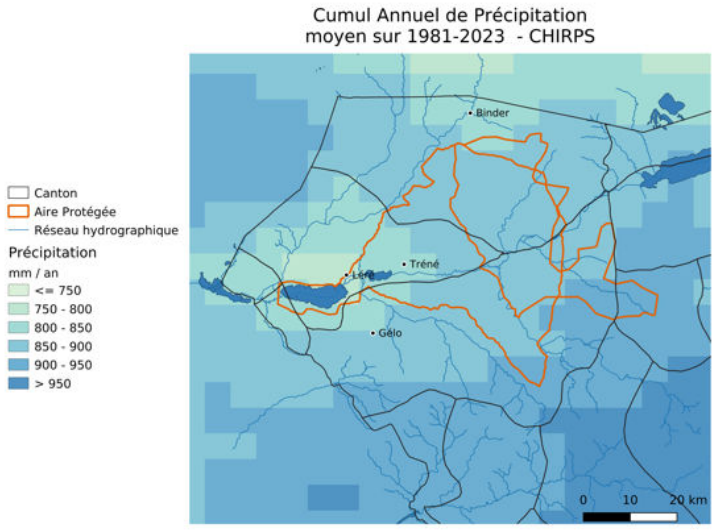


Figure 3 : Cumul moyen annuel de précipitations sur 1981-2023 dans les données CHIRPS[3]

Les événements climatiques extrêmes, en particulier les sécheresses et les inondations, affectent les communautés et l'environnement du canton Gouin de façon croissante. Les vents sont également devenus de plus en plus violents au cours de ces 30 dernières années.

Climat futur dans la zone. D'après les projections climatiques réalisées dans la zone, les températures seront amenées à augmenter de 1°C à 2,5°C tout au long de l'année d'ici 2035 et 2060 (Rapport d'étude sur la vulnérabilité, 2024). L'humidité pendant la saison des pluies sera plus élevée, en particulier au début et à la fin de la saison des pluies. En termes de précipitations, les projections anticipent une augmentation du cumul de pluie de 100 à 200 mm par an. Il y aura davantage de jours de pluie en saison des pluies, et des pluies intenses. Il est important de noter l'allongement de la durée des séquences sèches pendant la saison des pluies : alors que ces séquences sèches sont de 4 à 5 jours actuellement, elles s'allongeraient à 6 ou 7 jours d'ici 2035 et 2060.

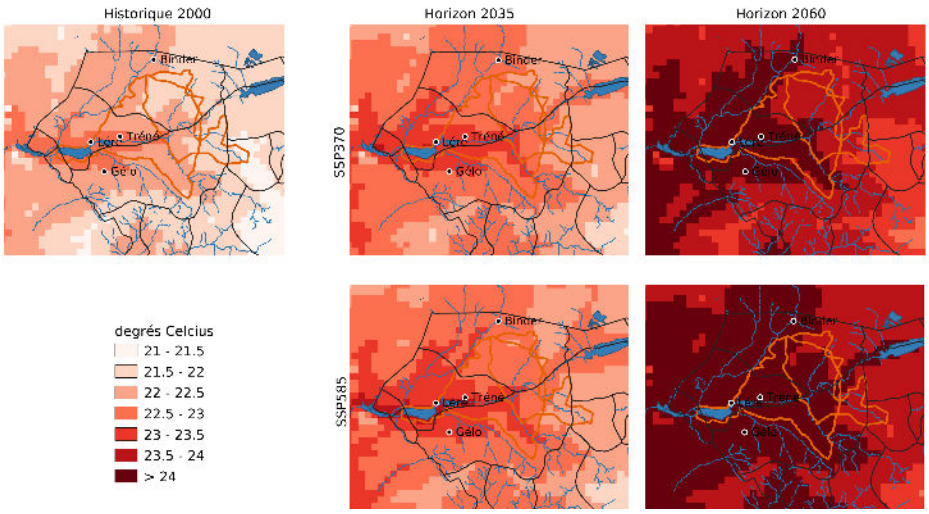


Figure 4 : Évolution de la moyenne annuelle des températures minimales journalières entre la période historique et les horizons futurs 2035 et 2060[4]

[3] Ibid.
[4] Ibid.

3.2.3. Les ressources naturelles

3.2.3.1. Les ressources en sols

Le canton présente plusieurs types de sols. Les sols sont sableux dans les villages au Nord, argileux en alternance avec les sols ferralitiques au centre et au sud. Ces sols offrent aussi du sable et des graviers exploités par les populations pour la construction des ouvrages durables.

3.2.3.2. Les ressources en eau

Le canton de Gouin est situé dans la portion tchadienne du bassin du Niger, caractérisé par un réseau hydrographique bien structuré, dominé par le cours d'eau principal, le Mayo-Kebbi. La zone présente une hydrogéologie complexe avec des nappes d'une profondeur modeste, un niveau statique moyen de 9 mètres et des forages atteignant généralement 16 mètres. Le canton compte très peu de points d'eau potable. La profondeur des puits dépend du type d'ouvrage hydraulique installé. Les puits modernes ont été réalisés par le BELACD, PRODALKA (hydraulique) et PAEPA-CS (Projet d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement, centre secondaire) avec une profondeur moyenne de 22 m. Les eaux de ces puits tarissent généralement en saison sèche et la population creuse souvent des puisards dans des mayos dont la profondeur varie entre 6 et 10 m.

Sur le plan chimique, d'après les études réalisées dans la zone, les eaux sont globalement de bonne qualité pour la consommation et pour l'irrigation, car respectant la norme de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), à l'exception de quelques points d'eau présentant des teneurs en nitrates élevées[5].

3.2.3.2.1. Problématiques liées aux ressources en eau

Une grande partie du canton est confronté à des difficultés importantes d'approvisionnement en eau, en particulier en saison sèche, malgré l'existence de mayos et de mares saisonnières. En effet, les points d'approvisionnement en eau potable sont insuffisants : 40 puits ou forages recensés au niveau du canton, mais qui ne sont pas tous fonctionnels (annexe 14). Les quelques rares points d'eau captant les aquifères alluvionnaires se tarissent pendant la saison sèche. Cet enjeu de tarissement des points d'eau, surtout ceux qui dépendent des eaux souterraines, ne permet pas d'assurer correctement les petites activités génératrices des revenus notamment les activités de maraichâge et d'élevage, mais aussi de reboisement.

3.2.3.2.2. Impacts futurs des CC sur les ressources en eau

D'après les projections climatiques, les précipitations seront plus importantes aux horizons 2035 et 2060 dans la zone. Cela peut entrainer une augmentation des écoulements et du risque de crue.

3.2.3.3. Les ressources végétales

La végétation est caractérisée par une savane arborée de plus en plus dense de Hama à Yaloupi. La plus importante réserve forestière se situe dans le village Bagaroua. Les espèces les plus répandues sont : l'Entenda afrinana (sisseri), le Prosopis africana (hèré), le tamarinier (Tamarindus indica), le caïlcédra (Khaya senégalensis) à huile médicamenteuse, l'Anogeissus leiocarpus (geeré), le karité (Vitellaria paradoxa) à huile consommable, l'Annona senegalensis (teponri), le Combretum glutinosum (rouapain ou rouachin), le Ficus sp, le Detarium senegalensis (teegoromé), le Piliostigma reticulatum (séporé), etc.

[5] Baastel, ELLESadAPt, 2024, Etude de vulnérabilité aux changements climatiques du Complexe d'Aires Protégées de Binder Léré (CAPBL) – Tchad, Rapport produit sous le « Projet d'adaptation aux changements climatiques des femmes dans les aires protégées au Congo et au Tchad (ELLESadAPt) », Baastel, 117 pages.

Certaines espèces végétales plantées par les populations comme les manguiers, goyaviers, eucalyptus, citronniers, bananiers complètent ce paysage arboré. Le couvert herbeux est dense en saison des pluies et est souvent utilisé pour le pâturage.

3.2.3.3.1. Problématiques liées aux ressources végétales

Les écosystèmes de la zone sont confrontés à différents enjeux de **dégradation** qui se manifestent à travers les phénomènes suivants :

- La **dégradation et l'érosion des terres**, qui constituent une forte menace pour l'agriculture et l'élevage, en entraînant une baisse des rendements et des revenus, et une instabilité de la production. Au niveau national, les superficies dégradées ont été évaluées à 428 000 km^2, soit 33,43% de la superficie totale du pays.
- La **dégradation du couvert végétal**, qui affecte les moyens de subsistance des communautés fortement dépendantes des ressources naturelles avoisinant les villages. Dans le canton de Gouin, l'ensemble des formations végétales sont affectées, en particulier les galeries forestières, les prairies, la savane herbeuse, et la savane arborée qui a connu la plus forte diminution entre 2015 et 2024, tandis que la superficie dédiée aux cultures a fortement augmenté, tel que le démontre la figure ci-dessous issue des analyses dans le CAPBL (Figure 5).

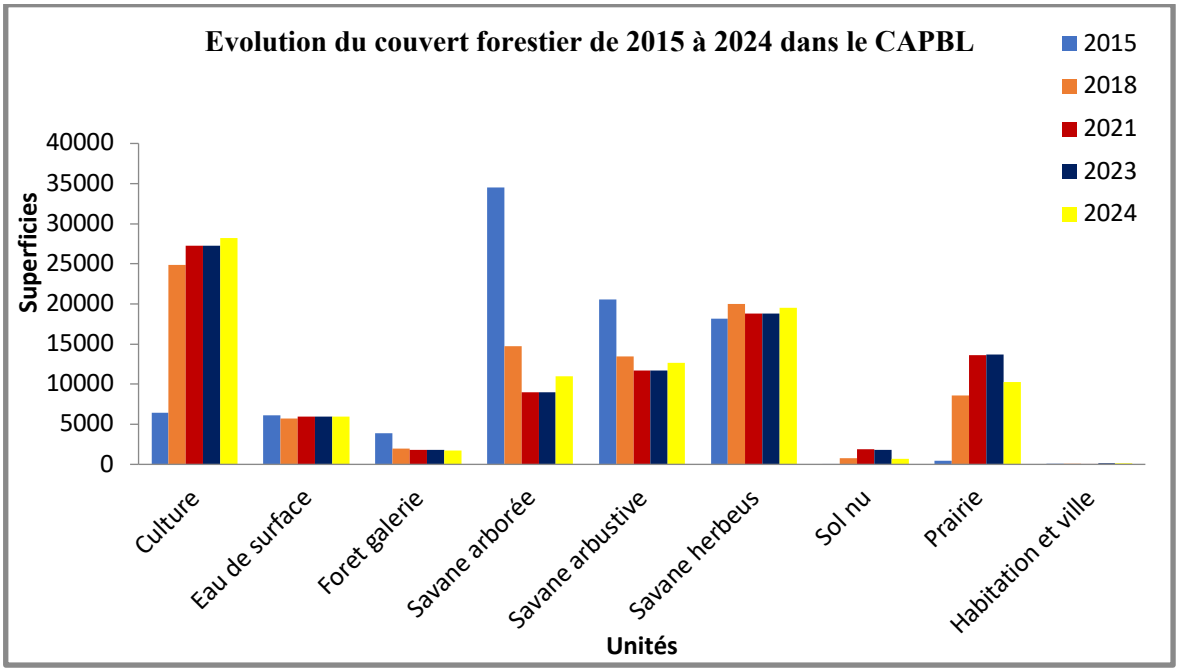


Figure 5 : Évolution du couvert forestier de 2015 à 2024 dans le CAPBL (Source : Noé Tchad, 2024)

Des pratiques humaines telles que l'expansion agricole, le surpâturage, la déforestation, ainsi que l'usage d'intrants chimiques, constituent des facteurs contribuant à la dégradation des ressources végétales.

3.2.3.3.2. Impacts des CC sur les ressources végétales

La hausse des températures de 1,5°C à 2,5°C prévue pour la zone aura de fortes conséquences sur la flore dans les années à venir. Le canton pourrait être affecté par la perte d'habitats due à la dégradation des écosystèmes ; la diminution du couvert végétal. L'augmentation des températures et sécheresses entrainerait une augmentation de la mortalité des arbres et pourrait contribuer aux feux de brousse. Les changements climatiques vont aussi altérer les capacités de floraison et de fructification de la végétation.

3.2.3.4. Les ressources fauniques

Le canton de Gouin est riche en faune sauvage. Les espèces les plus répandues sont les suivantes : les chats sauvages, les singes, les porcs-épics, les gazelles, les phacochères, les biches, les antilopes, les éléphants et les serpents. La présence d'hyènes, d'autruches et de lions était aussi signalée dans la Zone d'Intérêt Cynégétique (ZAPIC), une réserve qui n'existe plus désormais. Selon les derniers inventaires, le CAPBL, qui couvre une partie du canton de Gouin, abrite 35 espèces de mammifères et 107 espèces d'oiseaux.

Boîte 1 : Espèces fauniques emblématiques en danger dans le CAPBL (Source : Noé, Rapport d'activité CAPBL, 2022)

- *En danger critique d'extinction* : Girafe Kordofan, vautour africain, vautour charognard, vautour de Rüpell, vautour à tête blanche.
- *En danger* : Eléphant de savane, serpentaire, vautour oricou, vautour percnoptère.
- *Vulnérable :* Gazelle à front roux, bucorve d'Abyssinie, hippopotame, lamantin d'Afrique, panthère.

3.2.3.4.1. Problématiques liées à la faune

Des pratiques humaines telles que le braconnage portent directement atteinte à la faune et notamment les espèces protégées. D'autres pratiques humaines fragilisant les habitats, telles que l'expansion agricole, la déforestation, ainsi que l'usage d'intrants chimiques, contribuent à mettre la faune en danger. Les feux de brousse menacent également les ressources fauniques.

3.2.3.4.2. Impacts des CC sur la faune

Sous l'effet des changements climatiques, la perte des habitats induite par la dégradation des écosystèmes aura des conséquences importantes sur la faune : leur nombre pourrait fortement diminuer sous l'effet des sécheresses.

3.2.3.5. Les ressources naturelles non renouvelables

Les ressources naturelles non-renouvelables sont constituées essentiellement des ressources exogènes telles que l'or. Elles se situent aux abords des cours d'eau de Kagrier et à la rencontre des rives de Magroung et Zéto ou le mayo de Zeota. Les villages concernés par l'exploitation de l'or sont les suivants : Gouin, Foulhombi, Mabassiakré et Pidjonré. L'exploitation de ces gisements est anarchique et ne profite pas à la population du fait d'une faible réglementation de la gestion de ces exploitations.

3.2.4. Les Aires Protégées

Historiquement la population protégeait certaines forêts sacrées par des règles pré-établies par la société traditionnelle, comme cela était le cas pour la forêt Mouryang. Toutefois, ces règles traditionnelles ne sont plus respectées et cette forêt n'existe plus en tant que forêt sacrée.

En plus des initiatives traditionnelles, une partie du canton de Gouin se trouve dans le CAPBL, co-géré par l'ONG NOE, les services de l'Etat et la population, représentée par les Instances Locales d'Orientation et de Décision (ILOD) (Ancienne ZAPIC : zone Agro-Pastorale à Intérêt Cynégétique régie par une charte actuellement en révision[6]). Situé dans la partie sud-ouest du Tchad, à proximité de la frontière camerounaise, le CAPBL s'étend sur une superficie de 171 500 ha et se partage en deux zones comprenant : le Parc National de Zah-Soo (PNZS) (81 500 ha), qui constitue la zone de protection intégrale inhabitée, et la Réserve de Faune de Binder Léré (RFBL) (90 000 ha) équivalente à une zone d'écodéveloppement contrôlée où vivent des communautés (Figure 6). La partie du canton de Gouin couverte par le CAPBL est une zone intégralement protégée, située dans le PNZS. Le CAPBL renferme d'innombrables espèces animales et floristiques d'importances touristiques.

[6] Charte intercommunautaire de préservation et de gestion de la ceinture forestière Est Gouin-Gamba (CFEGG) en cours de révision.

La RFBL a été créée en 1974, par décret présidentiel (Décret N° 169/PR/1974/EPPC/PNR), afin de réglementer l'accès et l'utilisation des ressources dans le périmètre de la réserve. Il est notamment interdit de créer de nouveaux villages, sans autorisation du préfet et après accord du Ministère de l'environnement, de la pêche et du développement durable (MEPDD) ; de chasser, poursuivre, capturer, piéger ou tuer toute espèce animale sauvage, de pratiquer tout ébranchage des arbres ; et de circuler en véhicule à moteur, en dehors des routes et des pistes. Les habitants résidant à l'intérieur de la réserve disposent des droits d'usage suivants : le droit de cultiver leurs champs ; de pratiquer l'élevage des animaux domestiques habituels ; de faire pâturer leurs animaux domestiques ; de cueillir et récolter des produits naturels (racines, fruits, miel, etc.) ; ainsi que le bois mort.

Depuis 1998, la Loi nº 014/PR/98 consitue la réglementation de référence au niveau national en matière de protection de l'environnement et des ressources naturelles. Cette loi définit les principes généraux de la protection de l'environnement contre toutes les formes de dégradation, afin de sauvegarder et valoriser les ressources naturelles et d'améliorer les conditions de vie de la population.

Afin de remédier à certaines menaces sur les ressources naturelles et les espèces animales et sauvages (braconnage, pêche illégale ou mauvaises pratiques agricoles), et contribuer au développement socio-économique des communautés, le PNZS a été créé officiellement en 2022 (Loi Nº 003/PCMT/2022). Dans les limites du PNZS, le pâturage, le défrichement, la chasse, l'exploitation agricole, forestière ou minière, la pêche, la cueillette, le dépôt des déchets, les activités polluantes, les feux incontrôlés y sont interdits.

Le CAPBL a été classifié Aire protégée Catégorie II & IV par l'UICN, et la RFBL est classée Site Ramsar (zone humide d'importance internationale), ainsi que Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).

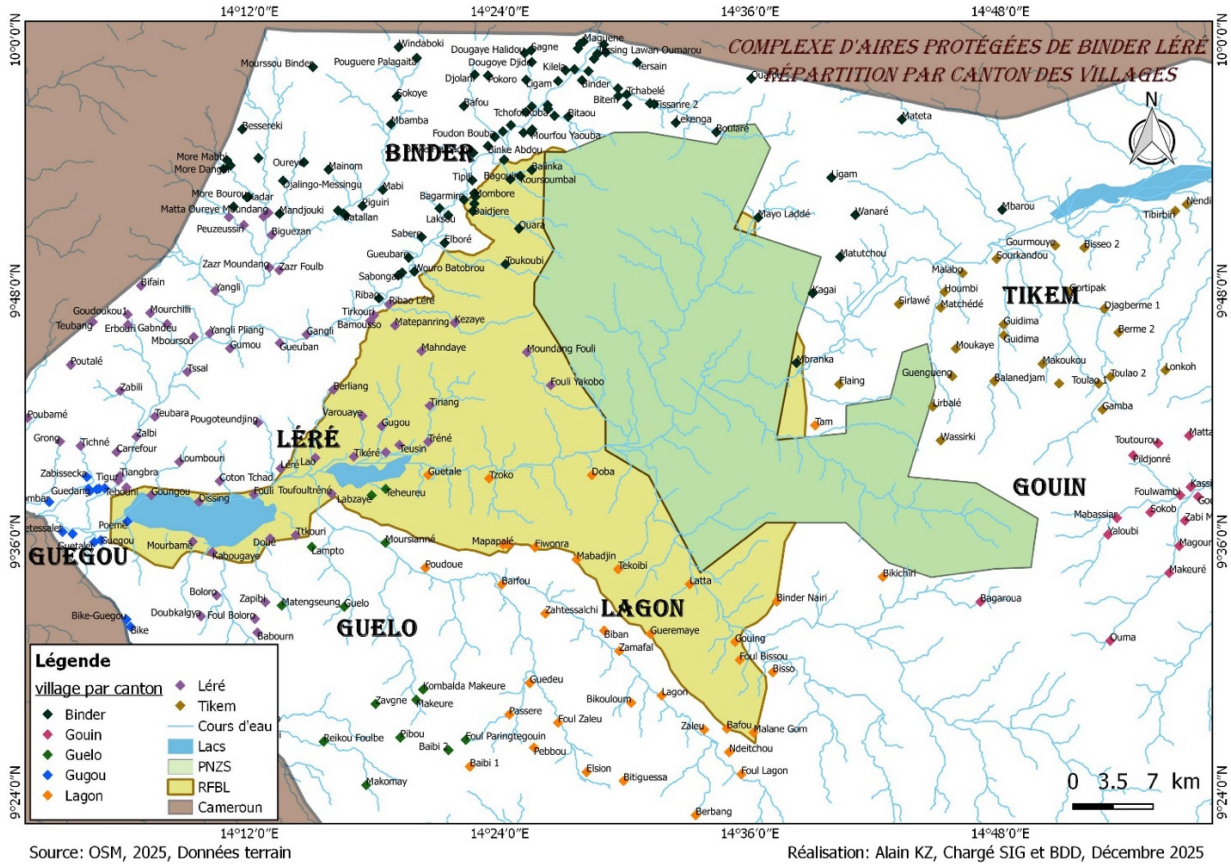


Figure 6: Carte du CAPBL incluant le canton Gouin (source : Noé Tchad)

3.3. Milieu humain

3.3.1. Historique du Canton

Le canton de Gouin fut historiquement le royaume des Moundang venus du Cameroun. Les Moundang se déplaçaient en groupes familiaux avec à leur tête un grand chef de coutume, « Le Gong », assisté du chef de terre et des sages notables. Plusieurs Gong se sont succédés, notamment Pazedené, Fadanka, Zalkiné, Gong Sini et Gong Louri qui ont régné lors de la période coloniale vers le 18ème siècle. Suite à Ke Gong Louri, le Gong Mahouli Daouda, surnommé Mahoulidô, s'est installé dans l'actuel village Poulgouin de Torrock. Après des années de conflits, avec beaucoup d'ethnies, il s'établit sur une colline de l'actuel Gouin, nommée Wââ BALLE, signifiant «la montagne de l'éléphant».

Selon la coutume Moundang, le Gong ne meurt pas, mais « voyage ». C'est ainsi que les Gong Tedouki, Gong Maguin et Gong Daouda se sont succédés, en maintenant la stabilité dans le royaume, car Gouin administrait tous les autres cantons de l'actuelle sous-préfecture de Torrock.

Après le « voyage » de Gong Daouda, les intérimaires n'ont pas su exercer le pouvoir avec la même autorité. Dès 1953, un climat de désordre s'installa, conduisant à l'éclatement du royaume en trois cantons : Torrock, Goygoudoum et Gouin. Les intérimaires, n'ayant pas le statut de Gong, se limitaient à la gestion des affaires courantes.

Ainsi, d'octobre 1968 à 2023, Massing Daouda, fils aîné du dernier Gong, occupa le trône. En 2024, Dounia Massing fut intronisé et exerce ses fonctions jusqu'à ce jour.

3.3.2. Démographie

Selon les données recueillies auprès des chefs des villages en 2025, la population actuelle du canton Gouin est de 31 923 habitants dont 15 896 femmes, sur 1153 km² (voir Annexe C). Les principales ethnies du canton sont : les Moundang, Toupouri, Foulbé et Kéra.

3.3.3. Organisation sociale, politique et culturelle

La population du canton est majoritairement composée de l'ethnie Moundang. Les ethnies Toupouri se trouvent à Pidjonré, Toutourou, Mateta et à Houma (villages limitrophes du canton Tikem); les Moussey à Magourong et Gouin, quelques Sara à Gouin et les Foulbés en petits groupes dans presque tous les villages. La population du canton de Gouin est à dominance animiste, avec la présence de chrétiens et de musulmans (Foulbé).

L'organisation sociale du canton se fait généralement par lignage ou par famille proche. L'organisation politique et culturelle du canton se fait sous l'autorité du chef de canton (Gong), du chef de terre, des chefs de village, des chefs de quartier, des chefs d'initiation et des chefs de famille. Les décisions les plus importantes sont prises en conseil des sages à l'occasion de la fête traditionnelle du nom « Yim-Seugn ». Les sages et le Gong se retirent quelque part à l'écart des enfants et des femmes pour faire le bilan de l'année qui prend fin. Les sages font des remarques au Gong et lui proposent les grandes orientations pour l'année suivante. Une fois finie cette rencontre à huit clos, les décisions sont proclamées par le Gong et elles deviennent exécutoires.

La coutume est la seule règle de gestion connue et partagée par tout le monde. Les interdits et les pratiques autorisées qui constituent la loi « Moundang » sont préétablies et connues de tout le monde, et doivent être respectées sous peine d'amendes ou de sanctions.

La gestion du système foncier est assurée par le chef de terre et du Gong. Tout le monde a accès à la terre y compris les femmes, cependant ces dernières n'en ont pas la propriété. Ce sont les fils

garçons qui héritent les champs de leur père. Le Gong et le chef de terre en sont les dépositaires.

La population du canton est sédentaire. Mais parfois, le canton de Gouin enregistre en saison sèche, une émigration des jeunes hommes vers des zones où les activités procuratrices de revenus et de biens existent. Cet exode n'est pas systématique, mais saisonnier et occasionnel lié à la faible productivité de l'agriculture pendant l'année. Ce phénomène s'observe dans presque tous les villages. Les jeunes qui reviennent avec l'argent et du matériel agricole peu avant la saison des pluies pour cultiver leurs champs. Ces mouvements migratoires n'ont, pour l'instant, aucune conséquence sur la disponibilité de la main d'œuvre locale communautaire. En effet, le phénomène est réduit dans les cas où des chantiers de proximité existent.

La seconde fête du nom « fin-moundang » (la fête Moundang) est généralement organisée entre novembre décembre indique la fin de l'année Moundang. Elle est organisée en respectant un certain nombre des règles coutumières. Après le repas de fête, les gens s'organisent d'une manière traditionnelle et font toutes sortes de démonstrations : diverses sortes de danse, course de chevaux, jeux de combat, jeux de chasse.

La troisième fête est celle de la chasse. Cette chasse se déroule en début des saisons de pluies pour troubler les oiseaux sauvages dévastateurs des champs et des semences en avril – mai. C'est aussi une chasse rituelle. Tout le produit de la chasse est déposé devant chez le Gong. Ce dernier prépare avec le produit de cette chasse un grand repas pour tout le monde. A cette occasion, le chef de terre implore Dieu pour que la pluie tombe.

3.3.3.1. Organisation moderne

Le canton compte 780 organisations villageoises de développement, à travers les groupements ou associations villageoises. Leurs activités sont entre autres : le petit commerce, l'élevage, la culture maraîchère, le champ communautaire et les tontines.

Les groupements et les associations des coton-culteurs tendent déjà à prendre la forme des groupements à vocation coopérative en appui au Conseil National d'Appui au Mouvement Associatif et Coopératif (CONAMAC) au Tchad. Les groupements masculins font des activités telles que la culture de coton (AV).

L'association des parents d'élèves (APE) gèrent les écoles. D'autres groupements s'occupent de la santé des animaux, du jardinage. Les groupes de jeunes font les champs collectifs, les jeux, théâtre, sport, les danses et constituent la main d'œuvre dans la réalisation des ouvrages dans le canton.

3.3.3.2. Les autres structures intervenant dans le Canton

Quelques partenaires au développement interviennent dans le canton. On peut citer le cas de :

- L'Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), qui est une institution de l'Etat qui intervient dans la formation et appui aux organisations en équipements agricoles ;
- L'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), qui œuvre dans la sécurité alimentaire, le renforcement de la résilience et de la cohabitation pacifique ;
- Le Projet d'Appui à la Réforme du Secteur de l'Education au Tchad (PARSET II) intervient dans la construction des infrastructures scolaires et la formation des maitres communautaires ;
- Le Projet d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (PAEPA-CS) intervient dans les installations des forages d'eau ;
- Le Bureau d'Etude et de Liaison des Activités Caritatives du Diocèse (BELACD) intervient

dans le domaine de formation des organisations sur la technique de fertilisation des sols et des puits ouverts.

3.3.4. Système sanitaire et éducatif

3.3.4.1. Système sanitaire

Le canton Gouin dispose de 4 centres de santé communautaires situés dans les villages, Matéta, Houma, Mabassiakré et Gouin pour une population de 31 923 habitants.

3.3.4.2. Système éducatif

Le canton de Gouin compte en tout 18 écoles primaires, dont 03 écoles privées pour un effectif de 5735 élèves dont 3106 garçons et 2629 filles. Toutes ces écoles sont encadrées par 05 enseignants de l'État et les autres enseignants sont communautaires. Pour la plupart, ces écoles sont construites par l'Association des Parents d'Elèves (source IPEB de Torrock).

Notons aussi que le canton ne dispose d'aucune structure culturelle ni d'aire d'abattage des animaux. La caisse d'épargne et crédit qui était autrefois installé à Gouin, le chef-lieu du canton a fermé ses portes.

3.3.4.3. Impacts actuels et futurs des CC sur les infrastructures

Les précipitations extrêmes associées aux hautes températures projetées pourraient conduire à la dégradation (inondations, fissurations, crevasses) des routes, pistes et de l'ensemble des infrastructures dans le canton, aggravant encore la problématique d'enclavement et d'isolement des communautés en termes d'accès à l'éducation et aux soins, mais également dans leurs déplacements et leurs activités économiques (commerce), et par extension le risque d'insécurité alimentaire. Les crues et inondations pourraient également induire des destructions ou des dégradations potentielles des habitations des populations.

3.3.5. Activités économiques

Les principales activités économiques reposent essentiellement sur les productions agropastorales. Cependant, les populations mènent également des activités d'appoint telles que le petit commerce, l'artisanat et la cueillette.

3.3.5.1. Agriculture

3.3.5.1.1. État des lieux

Les principales activités agricoles sont orientées vers les productions des cultures vivrières comme le sorgho, pénicillaire, arachides, maïs, sésame, manioc, poids de terre et de culture de rentes comme le coton.

Malgré la rareté de l'eau en saison sèche, les productions maraîchères qui se pratiquent en contre-saison, paraissent non négligeables dans le canton. Il s'agit : des oignons, des tomates, des aubergines, des carottes, des gombos, ainsi que les autres productions pratiquées dans les bas-fonds telles que le tabac, la canne à sucre… Ces cultures rencontrent d'énormes difficultés dues à la dévastation par les troupeaux des nomades provoquant de conflits entre éleveurs et agriculteurs.

Le canton produit des mangues, des citrons et des goyaves. Ces fruits sont consommés en partie dans les marchés locaux. Une grande partie se perd à défaut des voies et moyens de transport ainsi

qu'à la méconnaissance des techniques de transformation et des unités de conservation. Toutes ces productions alimentent les marchés du canton.

La cueillette dont les principaux produits sont : les noix de karité, les fruits du tamarinier, les graines de néré, le jujube, la figue, les fruits du savonnier est généralement pratiqués comme une activité d'appoint qui fournit cependant une alimentation et un revenu complémentaire.

Tableau 1 : Données sur l'agriculture du canton

Spéculation en culture	**Sorgho Rouge**	**Sorgho Blanc**		**Pénicillaire**	**Maïs**
Superficie (ha)	7780	4591		71	4780
Production (kg)	3 426 648	227 4181		5440	1 746 696
Spéculation en culture	**Arachide**	**Sésame**	**Coton**	**Haricot**	**Manioc**
Superficie (ha)	6980	40	420	494	47
Production (kg)	1 741 517	4 648	239 998	5 9096	3 965

Source : Collecte des données socioéconomiques ALC 2019

Dans le canton de Gouin, l'agriculture est pratiquée principalement en saison des pluies, de fin mai à octobre pour les cultures vivrières, et en saison sèche pour le maraîchage et l'oignon.

La dépendance aux cultures vivrières pluviales et aux cultures de rente est forte, rendant les populations fortement tributaires de la pluviométrie, et du climat en général. Les cultures vivrières pluviales concernent principalement : les céréales (mil blanc et rouge, sorgho rouge et blanc, maïs, riz, le mil pénicillaire), les légumineuses (le haricot ou niébé), les tubercules (la pomme de terre, le manioc). Le sorgho et le maïs font parties des cultures jugées les plus importantes par les populations enquêtées dans le CAPBL (ELLESadAPt, Enquête agricole, Juin 2024). 40% des enquêtés considèrent que le sorgho est la culture la plus importante pour eux, et le même pourcentage place le maïs en seconde position. Les productions agricoles sont basées essentiellement sur une agriculture manuelle (68%), qui utilise de la main d'œuvre familiale (94%) et des outils comme la houe (88%), la daba, la binette et le coupe-coupe (ELLESadAPt, Enquête agricole, Juin 2024).

3.3.5.1.2. Problématiques liées au secteur agricole

Le secteur agricole du canton est confronté à diverses problématiques[7], listées ci-dessous :

- La diminution des rendements agricoles, due à la fois aux mauvaises pratiques agricoles et aux changements climatiques (sécheresse, inondations, changements du régime des précipitations…).
- Le déclin de la fertilité des terres, attribué majoritairement à des causes anthropiques d'après l'enquête agricole menée auprès des populations en 2024. 40% des interrogés ont attribué le déclin de la fertilité des terres à l'utilisation de produits chimiques (herbicides et pesticides), 24% aux mauvaises pratiques agricoles, 10% destruction du couvert végétal (y compris ruissellement), quand seulement 12% évoquent le climat (manque de pluie, réchauffement des sols, vents violents).
- L'usage d'intrants chimiques s'est répandu à l'ensemble des cultures agricoles à toutes les

[7] Baastel, ELLESadAPt, 2024, Etude de vulnérabilité aux changements climatiques du Complexe d'Aires Protégées de Binder Léré (CAPBL) – Tchad, Rapport produit sous le « Projet d'adaptation aux changements climatiques des femmes dans les aires protégées au Congo et au Tchad (ELLESadAPt) », Baastel, 117 pages.

étapes du processus agricole (préparation, semis), afin de faire face à cette baisse de fertilité des sols, et avec pour objectif d'augmenter les rendements. En provenance des pays voisins tels que le Cameroun ou le Niger, la composition chimique de ces intrants et de leurs effets potentiels sur l'environnement et la santé des communautés et des écosystèmes reste encore faiblement documentée, les sachets n'étant pour la plupart pas homologués de source sûre.

- La difficulté d'accès à l'eau pour cultiver en saison sèche, due au nombre limité de points d'eau (puits, forages), à l'ensablement des mayos, et au tarissement des points d'eau existants en particulier vers la fin de la saison sèche.
- L'exode rural des jeunes pendant la saison sèche, ce qui affecte la main d'œuvre disponible pour les activités économiques pendant cette période.
- Il est observé une insuffisance de matériel agricole du fait de moyens financiers limités et du manque d'appui extérieur.
- Des capacités limitées en matière de gestion organisationnelle et financière des groupements et aux pratiques agricoles durables.
- Les limitations de stockage, de transformation et de transport des récoltes freinent le commerce à petite échelle.
- La destruction des champs par la faune, générant des Conflits Homme-Faune (CHF).
- Les conflits entre agriculteurs et éleveurs, du fait du manque d'espaces cultivables, du surpâturage ou encore des CHF. La croissance démographique constitue un facteur de fond qui accroit la pression sur le foncier et donc sur le risque de conflits.

3.3.5.1.3. Impacts actuels et futurs des changements climatiques

En plus de ces problématiques, les activités agricoles du canton Gouin sont fortement affectées par les impacts des changements climatiques, et le seront encore davantage dans le futur.

Impacts actuels des changements climatiques

Les principaux aléas identifiés dans la zone d'étude que sont les inondations, les épisodes de sécheresse ou de pauses sèches qui engendrent des pertes de récoltes, des baisses de rendement, une perturbation du calendrier agricole et des changements de cultures, rendant les populations plus vulnérables au risque d'insécurité alimentaire.

En effet, les épisodes de pluies intenses (comme en 2018 ou 2022) ont engendré des inondations des champs avec des pertes de récoltes pour les cultures vivrières dans le canton de Gouin. Les épisodes de sécheresse au cours de la saison agricole engendrent également des pertes de récolte importantes, avec des plants qui sèchent sur pieds comme cela a été le cas en 2021. L'application d'engrais (minéraux ou organiques) ou de d'intrants chimiques avant ou pendant une pause sèche peut également renforcer l'effet négatif sur l'assèchement des plants. Dans une moindre mesure, les vents violents occasionnent également des dégâts dans les cultures, pliant ou brisant les plants.

Certaines cultures pluviales comme le mil ou le sésame ont besoin d'être cultivées sur le temps long et sont très sensibles au manque de pluie. Le tarissement précoce des cours d'eau ou des retenues d'eau dans les bas-fonds, accéléré par l'augmentation des températures et les épisodes de sécheresses, conduit à une diminution de la fertilité des sols et du couvert végétal, ainsi que des productions agricoles (ELLESadAPt, Étude hydrologique, Juillet 2024). Toutefois, pour ce qui concerne la baisse de rendement, il reste difficile de déterminer exactement à quoi cela est dû, est-ce que ce sont les pratiques agricoles ou l'impact des changements climatiques récents. En effet, la baisse de rendement est aussi provoquée par la baisse de fertilité des sols, elle-même provoquée

par des pratiques culturales non durables : utilisation d'intrants chimiques incontrôlée, et mauvaise gestion de la régénération des sols (la pratique de la jachère n'existe presque plus par exemple).

Impacts futurs des CC / Evolution future des principales cultures

Pour le secteur agricole, l'augmentation des températures continuera à faire diminuer les rendements agricoles et les cultures pratiquées dans le canton. Les cultures les moins impactées restent le sorgho, le mil le sésame et le niébé avec des pertes de rendement allant jusqu'à 15% selon les scénarios. En revanche, le maïs subirait des pertes extrêmes (entre 17% et 67%) voire ne serait plus cultivable sur certaines terres. En conséquence, la sécurité alimentaire pourrait fortement se dégrader. Des solutions existent pour réduire les pertes de rendements dues aux changements climatiques, comme par exemple les bonnes pratiques de restauration de la fertilité des sols et l'agroécologie. Par ailleurs, le renforcement des infrastructures de stockage et d'accès au marché pour les populations du canton pourrait permettre une meilleure résilience des producteurs.

3.3.5.2.Elevage

3.3.5.2.1. Etat des lieux

L'élevage est pratiqué dans tous les villages de manière traditionnelle. Le bétail reçoit des soins insuffisants, à défaut de matériel pharmaceutique vétérinaire. De manière générale, la population cantonale élève des bovins, des caprins, des ovins, des porcins et des volailles (poule, pintade, pigeons etc.). Les bovins sont utilisés pour la traction animale, à l'aide d'une charrue, lorsque le matériel agricole est disponible. Les petits ruminants sont attachés au moment des semis pour éviter le piétinement des cultures, et relâchés dans la nature après la saison des récoltes. Les chevaux et les ânes sont élevés pour des activités de chasse, de transport de marchandises et pour le labour.

Généralement, les femmes et les jeunes s'occupent de l'élevage de petits ruminants (volailles, cochons, ovins, caprins) tandis que les hommes sont en charge du gros bétail (bœufs). Les hommes restent décisionnaires de la vente des animaux lorsque jugé nécessaire.

3.3.5.2.2. Problématiques liées à l'élevage

Le secteur de l'élevage du canton est confronté à diverses problématiques, listées ci-dessous :

- Les difficultés d'accès à l'eau pour les communautés et pour abreuver le bétail, liées à la fois à la rareté des points d'eau et aux changements climatiques (sécheresses).
- L'insuffisance de couloirs de transhumance, due à la présence de transhumants venus des pays voisins (Cameroun, Nigéria) et à l'avancement de la date de début de la transhumance vers le sud.
- L'insuffisance d'espaces de pâturage pour le petit et gros bétail, affectant la santé des animaux qui sont de plus en plus fragilisés par la malnutrition. Dans la partie du canton couverte par le CAPBL, l'insuffisance de ressources pour alimenter le bétail pousse les bouviers à élaguer ou couper des arbres pour pouvoir nourrir le bétail, renforçant le phénomène de déforestation.
- Des maladies (coqueluche…) affectent fréquemment le bétail, notamment la volaille, les chèvres et les bœufs. Elles proviennent de la mauvaise qualité de l'eau, du manque de ressources alimentaires de qualité, de la contamination des animaux entre eux, ainsi que des limitations de l'accès aux soins pour le bétail.

Ces problématiques affectent la qualité de vie du bétail, et également leur valeur sur les marchés qui risque d'être diminuée. Par ailleurs, cela affecte les revenus des femmes et leur capacité à

subvenir aux besoins du foyer pour l'achat des vêtements, ou pour assurer l'éducation et la santé des enfants.

3.3.5.2.3. Impacts actuels et futurs des changements climatiques

En plus de ces problématiques, les activités d'élevage du canton de Gouin sont fortement affectées par les impacts des changements climatiques, et le seront encore davantage dans le futur.

Impacts actuels des CC

Les épisodes de sécheresse ou d'inondation engendrent un manque de pâturage et de fourrage pour les animaux et des problématiques de malnutrition du bétail. Il arrive que les petits ruminants soient emportés lors d'épisodes de pluie intense.

Plus généralement, des problèmes d'épidémie récurrents sont observés à la fois en saison sèche et en saison des pluies (maladies hydriques liées à des champignons, bactéries ou parasite dans la zone des lacs). Également, le manque de pâturage pousse les éleveurs à couper les branches des arbres renforçant la déforestation.

Impacts futurs des CC

A l'avenir, le secteur de l'élevage risque d'être davantage affecté par des difficultés d'accès à des points d'eau et à des espaces de pâturages, qui seraient amenés à être de plus en plus dégradés du fait de la pression foncière et des sècheresses plus régulières. Mettre en place un système de gouvernance locale engageant les différents acteurs, permettrait de mieux préserver, délimiter, réglementer l'accessibilité et de restaurer les zones de pâturages, indispensables pour garantir la santé animale et réduire les conflits agro-pastoraux.

3.3.5.3. Les PFNL

Les PFNL issus de la cueillette, dont le savonnier, le karité, le miel, le neem, le caïlcédrat, et enfin le baobab et le soja dans une moindre mesure. Ces productions ont une importance économique et sociale pour les communautés, du point de vue de leur consommation ou comme source de revenus complémentaire. Le savonnier, le neem et le sésame constituent les trois PFNL impliquant le plus de personnes dans le canton. Les PFNL sont particulièrement importants pour les femmes dans certains cantons, qui les transforment, consomment dans leur foyer ou les commercialisent dans les marchés locaux ou hebdomadaires. A ce jour, le Tchad ne dispose pas d'une comptabilité nationale permettant d'estimer la part de contribution des PFNL de manière exhaustive, cependant il est à noter que leur part est relativement faible par rapport à l'agriculture et à l'élevage.

3.3.5.4. Le commerce

Etat des lieux et problématiques

Le commerce est limité dans le canton, se réduisant à des petits commerçants qui vendent des objets en détail dans les villages. Les marchés servent principalement à écouler des produits agricoles et d'élevage. Mais les transactions répondent à des besoins ponctuels, tels que les soins des maladies, les dépenses ménagères, ou les dots. Il existe un petit marché hebdomadaire dans le chef-lieu du canton de Gouin.

Impacts actuels et futurs des CC

Les précipitations extrêmes associées aux hautes températures observées actuellement et amenées à s'intensifier dans le futur, pourraient conduire à la dégradation (inondations, fissurations, crevasses) des routes, pistes et de l'ensemble des infrastructures dans le CAPBL, aggravant encore

la problématique d'enclavement et d'isolement des communautés, avec un fort impact sur les activités de commerce, et par extension, sur la sécurité alimentaire.

3.3.5.5. L'artisanat : Etat des lieux et problématiques

L'artisanat du canton repose sur la transformation des produits locaux : le bois taillé, le roseau tressé, la poterie, le seko. Il comprend également la fabrication de matériel agricole par les forgerons traditionnels. Tous ces produits artisanaux locaux sont vendus sur les marchés locaux.

3.3.6. La place des femmes

3.3.6.1. Etat des lieux

Les femmes jouent un rôle important dans les actions de gestion des ressources naturelles et de développement socio-économique local. Elles sont les principales utilisatrices des ressources naturelles et également les plus concernées lorsqu'elles viennent à manquer. Les femmes sont traditionnellement actives tant au niveau de la préparation des champs, de la plantation, de la récolte que de la transformation et commercialisation des produits agricoles sur les marchés locaux et hebdomadaires. Ce sont elles qui gèrent les greniers agricoles, lieux essentiels pour stocker les récoltes et denrées alimentaires et assurer la subsistance pendant la saison sèche. Elles sont investies dans la collecte de petit bois mort aux alentours des villages, qui sert comme bois de chauffe, et se chargent également de l'approvisionnement en eau pour le foyer et les petits animaux, parcourant parfois de grandes distances pour collecter les fagots.

3.3.6.2. Problématiques

Cependant, malgré leur poids dans le système socio-économique local et en faveur de la sécurité alimentaire des ménages, les femmes rurales tchadiennes sont confrontées aux inégalités de genre et à des rapports sociaux caractérisés par la domination des hommes sur les femmes. Selon l'Index de l'Inégalité de Genre (IIG) du PNUD8, le Tchad est à la 160e position sur 162 pays. Les femmes font face à des obstacles pour accéder aux mêmes ressources et moyens de production que les hommes : ainsi, la majorité des femmes (77%) n'ont pas accès et ne possèdent pas de propriétés foncières, qui sont pourtant la ressource capitale pour la production agricole[9].

Les femmes en milieu rural vivent avec certaines traditions qui ne permettent pas leur autonomisation économique et sociale. Environ 67% des femmes sont concernées par le mariage précoce et mariées avant d'atteindre leurs 18 ans (Banque Mondiale, 2021). Par ailleurs, les femmes sont peu représentées dans les sphères de prise de décision à l'échelle nationale comme à l'échelle des villages ou des cantons.

3.3.6.3. Impacts actuels et futurs des CC

En Afrique centrale, les changements climatiques n'affectent pas les femmes et les hommes de la même façon. Au Tchad, les femmes, les enfants et les personnes âgées ont été identifiés comme étant les groupes sociaux les plus à risque selon le Programme d'Action National aux changements climatiques (PANA) (République du Tchad, 2010) et la Contribution Déterminée au niveau national (CDN) (République du Tchad, 2015). Les accès différenciés aux ressources naturelles, au foncier, aux services financiers, aux prises de décision à l'échelon du ménage ou communautaire et rôles socio-culturels traditionnellement attribués aux femmes et aux hommes, sont des facteurs explicatifs

[8] L'IIG mesure les inégalités de genre dans trois dimensions : i) l'accès aux soins de santé reproductive pour les femmes; ii) l'autonomie des femmes dans la société, y compris la participation à la prise de décision et leur accès aux ressources; iii) l'égal accès au marché du travail.
[9] Étude Genre de la Réserve de Faune de Binder-Léré, Avril 2021.

de ces différents niveaux de résilience.

Dans le canton, les femmes sont les plus touchées par les changements climatiques lors d'activités de ramassage de bois mort par exemple[10], car la dégradation du couvert végétal et les sécheresses ont allongé la distance à parcourir pour pouvoir assembler les fagots. Les impacts sur les femmes dans le canton sont d'autant plus grands, qu'elles sont activement impliquées à la fois dans les activités agricoles et les activités domestiques impliquant la prise en charge de la santé des membres du foyer et l'éducation des enfants. Le temps additionnel passé pour aller chercher les fagots, a ainsi des implications sur le temps restant pour les autres activités agricoles ou domestiques.

[10] Ibid.

4. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DU CANTON

Cette section portant sur le diagnostic participatif du canton de Gouin présente en premier lieu l'évaluation de la mise en œuvre du PDL précédent, et le niveau de réalisation des projets dans les différents domaines d'intervention.

En second lieu, cette section fait l'état des lieux des problèmes majeurs du canton, qui affectent l'environnement, la qualité et les conditions de vie des communautés. Pour chaque problématique, plusieurs causes ont été identifiées, ainsi que plusieurs conséquences. Ce diagnostic permet ainsi de mieux comprendre les enjeux du canton, et constitue le préalable pour orienter les leviers d'action pour faire face à ces problématiques (cf. section 4.3.).

4.1. Évaluation du niveau d'exécution de l'ancien PDL de Gouin (2019-2022)

Le précédent PDL comptait 66 projets inscrits. Cependant, seulement 29 projets ont été réalisés, avec un taux de réalisation de 43,93%. D'après le CCD du canton, le faible taux de réalisation s'explique par plusieurs difficultés, incluant : le manque de financements pour les projets, les moyens de déplacements limités du CCD, le manque de partenariats pour l'accompagnement du CCD.

Tableau 2 : Synthèse de la mise en œuvre des projets du PDL de 2019-2022

No	Domaine	Projet Inscrit	Projet réalisé	Projet non réalisé	Pourcentage
1	Gestion des ressources naturelles (GRN)	10	09	01	90%
2	Agriculture -élevage- pêche	15	06	09	40%
3	Affaires sociales et genre	08	01	07	12,5%
4	Santé-eau potable-assainissement	06	02	04	33,33%
5	Education-Culture-Jeunesse et Sport	09	01	08	11,11%
6	Economie	11	07	04	63,63%
7	Gouvernance-Paix-Sécurité	07	03	04	42,85%
	TOTAL	**66**	**29**	**37**	**43,93%**

4.2. Révision des domaines d'intervention

La nouvelle approche de révision des PDL permettant l'intégration des dimensions changements climatiques et de la sensibilité au genre a impliqué la refonte des domaines d'intervention habituels des PDL (Tableau 3). Cette refonte a été guidée par les éléments suivants :

- Les réflexions sur la structuration et la façon dont les priorités locales traduites en projets et activités dans le PDL devraient être organisées avec une certaine cohérence dans les différents domaines ;
- La proposition d'un nouveau domaine spécifique intégrant les catastrophes naturelles et les conséquences à liées aux changements climatiques.

La refonte des domaines a été validée par les membres du CCD et des CT comme suit :

- Le Domaine 1 de la Gouvernance Locale et de la Cohésion Sociale vise l'application et la diffusion des lois et des règlements dans le canton, le respect vis-à-vis des autorités, et la cohabitation pacifique entre les communautés.

- Le Domaine 2 de Gestion Durable des Ressources naturelles a pour objectif la préservation des écosystèmes tout en garantissant une utilisation durable et équitable par les communautés, notamment via l'adoption de pratiques durables et la valorisation des ressources naturelles.

- Le Domaine 3 de Développement Economique Local regroupe tous les projets des secteurs économiques primaires (agriculture, élevage et économie) et promeut des pratiques durables, prospères, résilientes aux changements climatiques et sensibles au genre.

- Les projets du Domaine 4 de Services Sociaux de base Résilients et Sensible au Genre contribuent à répondre aux besoins essentiels des communautés du canton de façon inclusive et équitable afin de renforcer leur santé et bien-être.

- Le Domaine 5 de Gestion des Risques Climatiques et des Catastrophes Naturelles englobe les projets visant à prévenir et gérer efficacement les impacts des changements climatiques tout en renforçant les capacités des acteurs locaux à faire face aux aléas climatiques.

Tableau 3 : Domaines d'intervention refondés

Proposition de domaines d'intervention refondés	Domaines d'intervention habituels des PDL
Domaine 1 : Gouvernance locale et cohésion sociale	= Domaine 7 : Gouvernance - Sécurité – Paix
Domaine 2 : Gestion durable des ressources naturelles	= Domaine 2 : Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et Tourisme
Domaine 3 : Développement économique local	= Domaine 1 : Agriculture, Élevage, Pêche + Domaine 3 : Économie (commerce- crédit épargne- pistes rural- artisanat- transport-industrie…) + tourisme
Domaine 4 : Services sociaux de base résilients et sensibles au genre	= Domaine 4 : Santé - Eau potable – Assainissement + Domaine 5 : Éducation -Culture – Jeunesse – Sport + Domaine 6 : Affaires sociales et genre
Domaine 5 : Gestion des risques climatiques et des catastrophes naturelles	

4.3. Problématiques du canton, causes et conséquences

Dans le cadre de cette révision, les éléments du diagnostic participatif du précédent PDL ont servi de base à la synthèse ci-dessous qui reprend :

- L'analyse des problèmes majeurs qui freinent le développement du canton pour chacun des 5 domaines d'intervention du PDL ;
- L'identification des causes et conséquences de chaque problème majeur ;

Les problématiques liées aux CC et au genre sont intégrées en transversal.

4.3.1. Domaine 1 : Gouvernance locale et cohésion sociale

La gouvernance locale dans le canton de Gouin, est confrontée à des faiblesses principalement dues à un manque de ressources humaines et d'informations relatives à une bonne gouvernance et gestion des biens communs. Du côté des communautés, le non-respect des lois traditionnelles, les vols et la faible application des lois contreviennent à un climat de paix et de sécurité. Plusieurs villages dans le canton sont confrontés à des conflits fonciers liés au non-respect des limites des champs des villages, ou encore à des phénomènes d'enlèvements d'enfants, de vol de bétails, etc. Pour y remédier et favoriser la gestion pacifique et équitable des ressources, il est nécessaire de renforcer la gouvernance locale de façon inclusive et participative.

Tableau 4 : Problème central, causes et conséquences liées à la Gouvernance locale et cohésion sociale

Problème majeur	Causes	Conséquences
Faiblesse de la gouvernance locale	- Manque de ressources humaines qualifiées - Méconnaissance ou mauvaise interprétation des lois - Non-respect des lois et des autorités traditionnelles - Faible application des lois et réglementation - Mauvaise gestion des dons destinés aux personnes vulnérables	- Climat d'insécurité (enlèvement, braquage...) - Vols de bétail - Conflits fonciers - Non-respect des limites des champs des villages - Conflits agriculteurs-éleveurs

4.3.2. Domaine 2 : Gestion durable des ressources naturelles

Le canton dispose d'importantes ressources naturelles, qui sont cependant en pleine dégradation, d'une part à cause des impacts des changements climatiques, et d'autre part à cause des pressions anthropiques. L'ensemble des écosystèmes floristiques et fauniques sont affectés par la hausse des températures, les variations des pluies, ainsi que les événements climatiques extrêmes tels que les sécheresses et les inondations. Les causes de la vulnérabilité du secteur se trouvent dans la variabilité climatique, mais aussi dans les pressions humaines qui s'exercent sur les ressources : les écosystèmes sont menacés par les feux de brousse, les déchets domestiques, l'invasion d'espèces envahissantes, la coupe de bois abusive, ou encore l'utilisation de produits chimiques pour l'agriculture. Le braconnage met en danger la faune et en particulier les espèces menacées de disparition.

Tableau 5 : Problème central, causes et conséquences liées à la Gestion durable des ressources naturelles

Problème majeur	Causes	Conséquences
Dégradation des écosystèmes floristiques et fauniques	- Feux de brousse - Braconnage - Coupe de bois abusive - Utilisation d'intrants chimiques pour l'agriculture - Rejet de déchets domestiques - Invasion d'espèces envahissantes	- Dégradation des sols/renforcement de l'érosion - Disparition de certaines espèces fauniques et floristiques - Dégradation des forêts communautaires - Pollution et tarissement des cours d'eau

4.3.3. Domaine 3 : Développement économique local

Le développement économique local du canton est structuré en 3 sous-secteurs : l'agriculture, l'élevage et l'économie, qui font face à une forte vulnérabilité et plusieurs défis socio-économiques et environnementaux. La vulnérabilité du secteur agricole résulte de mauvaises pratiques agricoles (usage d'intrants chimiques notamment), de la faible organisation des agriculteurs, de l'expansion agricole, du surpâturage ou encore du CHF. Par ailleurs, la pratique d'une agriculture pluviale et de subsistance, dans un contexte de difficultés d'accès à l'eau, contribue à cette forte vulnérabilité qui affecte à la fois les écosystèmes (déforestation, dégradation des sols) et les communautés (conflits agriculteurs-éleveurs, baisse de rendements agricoles).

La vulnérabilité du secteur de l'élevage est issue de difficultés de gestion (espaces de pâturage insuffisants, expansion agricole, insuffisance de couloirs de passage de bétail), techniques et financiers (faible capacité vétérinaire, faible organisation des producteurs, insuffisance des matériels et outils adéquats). Cette vulnérabilité affaiblit les écosystèmes (déforestation, dégradation des sols), le bétail (maladies et mortalité du bétail), et les communautés (conflits agriculteurs-éleveurs, baisse de rendements agricoles).

En matière d'économie, le problème principal est celui de l'expansion du commerce au niveau du canton, contraint par plusieurs difficultés : l'enclavement, la dégradation des pistes, l'insuffisance de magasins de stockage et du développement des activités génératrices de revenu (AGR), l'impact d'aléas climatiques tels que les inondations, etc.

Tableau 6 : Problème central, causes et conséquences liées au développement économique local (agriculture, élevage et économie)

Problème majeur	Causes	Conséquences
Agriculture		
Vulnérabilité du secteur agricole face au changement climatique	- Faible organisation des agriculteurs - Variabilité climatique - Mauvaises pratiques agricoles : Usage d'intrants chimiques, faible amendement des sols, baisse de la jachère, etc. - Surpâturage - Expansion agricole - CHF - Agriculture pluviale de subsistance techniquement faible et peu diversifiée (accès limité aux semences améliorées) - Faible accès à l'eau	- Déforestation, dégradation des écosystèmes - Conflits agriculteurs-éleveurs - Baisse de rendements agricoles - Dégradation des sols
Elevage		
Vulnérabilité du secteur de l'élevage face au changement climatique	- Couloirs de transhumance insuffisants - Variabilité climatique - Faible capacité vétérinaire (sur le plan humain et infrastructures) - Espaces de pâturage insuffisants - Organisation limitée des producteurs - Mauvaise qualité de l'eau et difficultés d'accès à l'eau	- Déforestation, dégradation des écosystèmes - Conflits agriculteurs-éleveurs - Mortalité du bétail et prolifération de maladies - Dégradation des sols - Maladies du bétail
Economie		

Contraintes structurelles au développement économique	- Impact des aléas climatiques - Mauvais état des routes et des moyens de transport - Insuffisance de magasins de stockage - Développement insuffisant d'AGR - Faible accès aux structures économiques d'appui	- Insécurité alimentaire - Périssement de denrées alimentaires et pertes économiques - Insuffisance de ventes

4.3.4. Domaine 4 : Services sociaux de base résilients et sensibles au genre

Dans le canton de Gouin, les services sociaux de base sont confrontés à de multiples difficultés. Dans un contexte de CC, la vulnérabilité des femmes et des jeunes serait amenée à s'intensifier, ces catégories de la population étant les plus durement affectées par les impacts des CC.

En matière d'éducation, de culture et de sport, le faible niveau d'instruction, en particulier des jeunes filles, prédomine. Il trouve ses causes dans l'enclavement du canton, l'insuffisance d'infrastructures scolaires, culturelles et sportives et de personnel qualifié associé. Les répercussions portent atteinte aux liens sociaux, à travers l'augmentation de la délinquance juvénile et la perte de traditions.

Concernant les affaires sociales et le genre dans le canton, le problème principal s'articule autour de la faiblesse des mécanismes de protection sociale, d'équite sociale et de cohésion familiale. Elle est alimentée par des inégalités persistantes entre hommes et femmes, le poids des normes socioéconomiques et culturelles, la sous-représentation des femmes dans la gouvernance locale, la vulnérabilité accrue des personnes marginalisées (personnes handicapées, orphelins, personnes âgées…). Ces problématiques portent atteinte à l'autonomisation économique des femmes et entraînent des violences basées sur le genre et des conflits familiaux.

Enfin, le système sanitaire et d'assainissement reste défectueux dans ce canton dans lequel l'état de santé humaine est dégradé. Les causes de ces problématiques résident notamment dans l'enclavement et le mauvais état des routes et des moyens de transport, le manque de personnel qualifié et de moyens techniques, l'insuffisance de centres de santé, la mauvaise gestion des déchets et des eaux usées, le faible accès à l'eau potable (insuffisance des forages et des puits). Ces problématiques résultent en une mortalité infantile élevée, une augmentation du taux de mortalité et une persistance de maladies infectieuses. Par ailleurs, dans un contexte de changements climatiques, le risque de propagation de maladies est amené à être plus élevé lors des inondations qui engendrent la stagnation de l'eau (risque de paludisme, etc.).

Tableau 7 : Analyse des problèmes majeurs dans le domaine des Services sociaux de base

Problème majeur	Causes	Conséquences
Education, culture, jeunesse et sport		
Faible niveau d'instruction, en particulier des filles	- Enclavement - Mariage précoce des filles - Poids des traditions et des religions - Manque d'encouragement à la scolarisation des filles par les familles - Impact des aléas climatiques - Insuffisance de personnel qualifié - Insuffisance de scolarisation, en particulier des filles - Insuffisance d'infrastructures culturelles, scolaires et sportives	- Délinquance juvénile - Insuffisance de lien social - Perte des traditions
Affaires sociales et genre		
Faiblesse des mécanismes de protection, d'équité sociale et de cohésion familiale	- Niveau d'instruction bas sur l'égalité de genre - Traditions et religions - Mariage précoce des filles - Insuffisance de scolarisation des filles - Faible mise en œuvre des politiques de protection sociale	- Faible autonomie économique des femmes - Conflits familiaux - Violences basées sur le genre
Santé, eau potable, assainissement		
Problématiques sanitaires et dégradation de l'état de santé humaine	- Enclavement - Impact des aléas climatiques - Mauvais état des routes et des moyens de transport - Manque de personnel qualifié et de moyens techniques - Mauvaise gestion des déchets et eaux usées - Faible accès à l'eau potable (insuffisance des forages et des puits)	- Mortalité infantile élevée - Augmentation du taux de mortalité - Persistance de maladies infectieuses

4.3.5. Domaine 5 : Gestion des risques climatiques et des catastrophes naturelles

La gestion des risques climatiques constitue un enjeu majeur pour le canton qui est fortement affecté par les changements climatiques. L'augmentation des températures, l'irrégularité des précipitations et les événements climatiques extrêmes ont un fort impact sur l'ensemble des activités au vu des mécanismes de gestion des risques climatiques limités, de la faible disponibilité et du faible accès à l'information sur les risques climatiques, de la faible sensibilisation des populations à ces risques. En conséquence, le territoire subit la perte de récoltes et de revenus économiques, la perte de bétail, la disparition d'espèces, la destruction d'infrastructures, etc.

Tableau 8 : Analyse des problèmes majeurs dans le domaine de gestion des risques climatiques et des catastrophes naturelles

Problème majeur	Causes	Conséquences
Augmentation de l'impact des événements climatique extrêmes	- Mécanismes de gestion des risques climatiques limité - Faible disponibilité et accès à l'information sur les risques climatiques - Faible sensibilisation des populations aux risques climatiques - Dépendance économique des communautés aux ressources naturelles	- Perte de récoltes et de revenus économiques - Perte de bétail - Disparition d'espèces - Destruction d'infrastructures

5. VISION, ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PLAN D'ACTION DU CANTON GOUIN

Cette section centrale du PDL présente la vision du canton Gouin, les orientations stratégiques ainsi que le plan d'action du canton détaillé par domaine d'intervention.

5.1. Vision

La formulation de la vision du canton Gouin s'est appuyée sur les orientations nationales et celles de la province du Mayo-Kebbi Ouest qui placent les changements climatiques et le genre comme des enjeux prioritaires de développement. Ainsi, le canton de Gouin se projette sur un horizon de 10 ans, à travers une vision qui lui est propre reflétant ses potentialités et l'espoir de ses communautés :

« D'ici 2035, le canton de Gouin est sécurisé à travers une gouvernance effective et inclusive et un système de production résilient, durable qui contribuent à la sécurité alimentaire et à la conservation des écosystèmes naturels pour un meilleur accès à des services sociaux de base, de l'équité sociale et une économie prospère ».

5.2 Plan d'action du PDL

Le plan d'action spécifique à chaque domaine d'intervention vise à proposer des réponses concrètes et adaptées aux problèmes majeurs identifiés dans la section Diagnostic (section 4.3.) en alignement avec la vision du canton (section 5.1.).

Chaque domaine d'intervention est structuré autour d'un axe stratégique[11], décliné en plusieurs objectifs. Pour atteindre les objectifs, le plan détaille les actions à mener, ainsi que les activités à réaliser sous chaque action. Pour chaque activité, les responsabilités techniques, financières, l'implication des communautés et la coordination des partenaires y sont précisés, ainsi que les coûts estimatifs et la temporalité[12].

Ce plan d'action a été réalisé selon une approche participative et inclusive des acteurs du canton, lors d'atelier/ formation réalisé avec les CCD et les CT, afin de formuler des solutions adaptées aux spécificités du canton. Pour chaque domaine, les orientations et actions proposées prennent en compte la vulnérabilité climatique et l'intégration du genre.

Le coût total estimé pour l'ensemble des 5 domaines s'élève à **465 400 000 FrCFA.**
La répartition par domaine est présentée dans le tableau ci-dessous (Tableau 1).

Tableau 9 : Coûts estimatifs totaux par domaine d'intervention

Domaine d'intervention	Sous-secteur	Coûts estimatifs par domaine
Domaine 1	Gouvernance locale et cohésion sociale	26 900 000 FrCFA
Domaine 2	Gestion durable des ressources naturelles	97 250 000 FrCFA
Domaine 3	Agriculture	55 500 000 FrCFA
	Elevage	71 500 000 FrCFA
	Economie	66 000 000 FrCFA
Domaine 4	Education, culture, jeunesse et sport	64 250 000 FrCFA
	Affaires sociales et genre	10 000 000 FrCFA

[11] L'axe stratégique répond au problème majeur identifié pour chaque domaine et les objectifs répondent aux causes (voir section 4).
[12] Pour plus d'informations, se référer au guide méthodologique Baastel, ELLESadAPt, 2025, Guide méthodologique pour l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques et du genre dans les Plans de Développement Locaux (PDL) au Tchad.

	Santé, eau potable et assainissement	33 000 000 FrCFA
Domaine 5	Gestion des risques climatiques et des catastrophes naturelles	41 000 000 FrCFA
Total		**465 400 000 FrCFA**

5.2.1 Domaine 1 : Gouvernance Locale et cohésion sociale

La gouvernance locale et la cohésion sociale sont des concepts qui jouent un rôle crucial dans le développement durable des populations. La gouvernance se réfère aux processus et aux structures par lesquels les communautés locales prennent des décisions pour bien gérer leur terroir et la cohésion sociale renvoie à l'unité au sein d'une communauté. En bref, une gouvernance locale bien-fondé favorise une cohésion sociale positive. Il est essentiel que ces deux éléments soient intégrés dans les stratégies de développement local durable.

OBJECTIFS	ACTION	ACTIVITES	STRUCTURE RESPONSABLE	PARTENAIRE	LOCALITE	COUTS/an	CHRONOGRAMME				Long terme
AXE STRATEGIQUE 1 : Renforcer la gouvernance locale inclusive							**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	
Objectif 1 : Renforcer la prévention et la résolution inclusive des conflits intercommunautaires	Promouvoir la cohésion pacifique et le respect des valeurs communes	Créer, former et équiper une troupe théâtrale pour la sensibilisation à la prévention des conflits et à la cohésion sociale	CCD	HD, PETRADEP, Parc National de Zah Soo (PNZS), SADAP	Echelle cantonale	1 200 000	X				
		Organiser des causeries débats une fois par an avec les communautés sur les sujets de gouvernance et valeurs communes			Echelle cantonale	2 000 000	X	X			
	Renforcer la capacité des leaders religieux, traditionnels et communautaires dans la résolution des conflits	Former et recycler les leaders dans la résolution des conflits communautaires	CCD	HD, PETRADEP, Parc National de Zah Soo (PNZS), SADAP	Echelle cantonale	2 000 000	X				
		Sensibiliser les femmes à participer aux réunions de prise des décisions	CCD, Association des femmes	PNZS, SADAP	Echelle cantonale (par pôle)	1 000 000	X	X			
	Inclure la voix des différentes couches sociales dans la prise de décisions	Créer un cadre de concertation pour permettre aux femmes à prendre la parole en public	CCD, Association des femmes	PNZS, SADAP	Echelle cantonale (par pôle)	1 000 000	X	X			
		Former les jeunes dans l'art oratoire	Association cantonale de Développement (ACD)	PNZS, SADAP	Echelle cantonale	1 500 000 FrCFA	X	X			
		Former le CCD sur la technique de montage des projets	Association cantonale de Développement (ACD)	PNZS, SADAP	Echelle cantonale	1 000 000		X			
		Organiser une semaine culturelle au niveau cantonal (chef lieu du canton)	CCD/CHEF DE CANTON	UNESCO, UNICEF	Gouin	5 000 000 FrCFA			X		
Objectif 2 : Améliorer la reconnaissance de l'autorité des chefs traditionnels	Promouvoir la reconnaissance de l'autorité des chefs traditionnels	Former les chefs traditionnels sur la reconnaissance des lois	CCD/CHEF DE CANTON	Etat, PNZS	Echelle cantonale	2 000 000 FrCFA		X	X		

		Organiser les sensibilisations des communautés sur le rôle et les missions assignées aux autorités traditionnelles	CCD/CHEF DE CANTON	Etat, PNZS	Echelle cantonale (par pôle)	1 000 000 FrCFA	X	X	X	X	
Objectif 3 : Améliorer la connaissance et le respect des lois en vigueur	Mettre en place un plan de communication sur les lois en vigueur et les droits de population	Sensibiliser les autorités traditionnelles sur l'importance de l'accès des femmes à des terres	Autorités traditionnelles, CCD	CELIAF	Echelle cantonale (par pôle)	500 000 FrCFA	X	X			
		Sensibiler les populations à la connaissance et à la bonne interprétation des lois			Echelle cantonale (par pôle)	500 000 FrCFA		X	X		
	Mettre en place un plan de renforcement des capacités de la population sur les droits fonciers	Former les autorités traditionnelles sur les droits fonciers			Echelle cantonale	2 000 000 FrCFA	X	X			
		Elaborer des règles simples de gestion et le partage équitable des terres			Echelle cantonale	3 000 000 FrCFA		X	X		
	Renforcer l'application des lois en vigueur	Sensibiliser la population sur les violences faites aux femmes et aux enfants	Association de femmes (uu fal ki), CCD, Autorités traditionnelles	PNZS, SADAP, CELIAF	Echelle cantonale (par pôle)	1 200 000 FrCFA	X		X		
		Sensibiliser la population sur les lois régissant la protection de l'environnement, droits et devoirs d'un citoyen etc.	CCD, Autorités traditionnelles			1 200 000 FrCFA	X				

5.2.2 Domaine 2 : Gestion durable des Ressources Naturelles

La gestion des ressources naturelles est faible dans le canton à cause de la forte pression anthropique sur les ressources naturelles du canton. Les activités comme la coupe abusive des bois, l'empoisonnement des mares, les feux de brousses, Le braconnage et les mauvaises pratiques culturales ont un effet néfaste sur l'environnement. Toutes ces activités provoquent la dégradation des ressources naturelles avec comme conséquence la disparition de certaines espèces animales et végétales, le tarissement des marres et cours d'eau et l'érosion des sols. Les exploitations anarchiques de l'or constituent aussi un effet destructeur de l'environnement. Vue ce constat, il est nécessaire que le canton renforce les capacités des populations en matière de gestion de ses ressources naturelles.

OBJECTIFS	ACTION	ACTIVITES	STRUCTURE RESPONSABLE	PARTENAIRE	LOCALITE	COUTS	CHRONOGRAMME				Long terme
							2026	2027	2028	2029	
AXE STRATEGIQUE 1 : Assurer la gestion participative et durable des écosystèmes naturels											
Objectif 1 : Promouvoir la gestion durable des écosystèmes naturels	Restaurer les sols et forêts dégradés	Sensibiliser et former la population en technique de production des plants	CCD, ILOD	PNZS, SADAP[13], PETRADEP,Etat [14], ANADER	Echelle cantonale (par pôle)	2 500 000FrCFA		X	X		
		Identifier, former et doter les pépiniéristes du canton en matériel de production des plants				5 000 000 FrCFA		X		X	X
		Reboiser les zones dégradées			Mateta, Toutourou, Pidjonré, Kassili	5 000 000 FrCFA	X		X		X
	Promouvoir l'utilisation des foyers améliorés	Sensibilisation et former les femmes sur les techniques de fabrication et d'utilisation des foyers améliorés (Banco, Afrah, Save 80)	CCD, ILOD, Association de femmes	PNZS, PETRA, Etat, CELIAF	Echelle cantonale (par pôle)	2 500 000 FrCFA	X	X	X	X	X
		Former et doter les femmes avec les matériels de fabrication des foyers améliorés.				2 500 000 FrCFA	X		X		X
		Sensibiliser les communautés sur l'intérêt d'utiliser des foyers améliorés				1 000 000 FrCFA	X	X			
	Valoriser les produits forestiers non ligneux (PFNL)	Former les femmes sur les techniques de transformation et commercialisation des produits locaux (graines de neem, savonnier, tamarinier, ...);	CCD, Association de femmes		Echelle cantonale (par pôle)	1 000 000 FrCFA	X	X			

[13] Acronyme : Solidarité africaine pour le développement de l'agro-pastorale (SADAP)
[14] Acronyme : Projet Transhumance Pacifique et Inclusive dans la région du Lac Tchad (PETRA)

		Doter les femmes des matériels des transformations des produits		PNZS, PETRADEP, Etat, Reconnect		15 000 000 FrCFA	X				
		Appuyer le développement de la filière verte (apiculture)				10 000 000 FrCFA		X			
Objectif 2 : Réglementer et gérer durablement les ressources naturelles en appliquant les lois	Renforcer les capacités de la population sur la connaissance des lois régissant la protection de l'environnement (lois 14 et 23) et d'autres conventions	Sensibiliser et vulgariser auprès de la population la Lois 14 et 023 et d'autres conventions	CCD, ILOD, Autorités traditionnelles	PNZS, PETRADEP, Etat, Reconnect	Echelle cantonale (par pôle)	2 500 000 FrCFA	X			X	X
		Former les autorités traditionnelles sur le respect et l'application de la Loi 14 et 023				2 000 000 FrCFA	X	X	X	X	
	Renforcer les capacités de l'ILOD dans ses actions de protection	Former les membres de l'ILOD en techniques de protection et de surveillance des forêts communautaires	CCD, ILOD		Echelle cantonale (par pôle)	2 000 000FrCFA	X	X			
		Doter les Comités villageois de surveillance (CVS) avec les matériels de surveillance et de protection				5 000 000 FrCFA	X				
		Soutenir l'application de la charte de l'ILOD				500 000 FrCFA	X			X	
	Réglementer l'exploitation des ressources minières	Encourager l'exploitation et la gestion rationnelle des ressources minières (Or, sable, gravier)	CCD, ILOD		Echelle cantonale (par pôle)	1 000 000 FrCFA	X		X		
		Elaborer un plan simple de gestion des zones d'exploitation de ressources minières				2 500 000 FrCFA		X			

Objectif 3 : Assurer la gestion intégrée des ressources en eau	Promouvoir les aménagements de zones humides	Aménager les mares existantes et créer d'autres mares artificielles	CCD, ILOD	PNZS, PETRADEP, Etat, Reconnect	Toutourou, Yaloupi, Gouin, Makeuré, Pidjonré	20 000 000 FrCFA	X	X	X	X	
		Reboiser les abords des mares				2 500 000 FrCFA	X	X	X		
		Sensibiliser la population sur l'importance des ressources en eau et leur gestion durable				1 000 000 FrCFA	X			X	
Objectif 4 : Renforcer le programme de l'éducation environnementale	Appuyer le programme d'enseignement de l'éducation environnementale à tous les niveaux	Enseigner l'éducation environnementale dans les établissements scolaires	CCD, ILOD	PNZS, PETRADEP, Etat, Reconnect	Echelle cantonale (par pôle)	2 500 000 FrCFA	X	X	X	X	X
		Sensibiliser la population sur les méfaits des feux de brousse et de pollution de l'eau et de l'air				2 500 000 FrCFA		X		X	
	Améliorer la gestion des déchets ménagers	Sensibiliser les ménages sur la gestion des déchets ménagers	CCD, ILOD, Association de femmes		Echelle cantonale (par pôle)	1 250 000 FrCFA	X	X			
		Former sur les techniques de recyclage des déchets				2 500 000 FrCFA	X	X			

5.2.3 Domaine 3 : Développement économique local

Les principales activités économiques du canton Gouin sont l'agriculture, l'élevage et le petit commerce. Ces trois activités permettent à la population de satisfaire certains de leurs besoins par la vente des produits. Comme le canton ne dispose pas d'un bon marché et manque de magasin de stockage, les produits sont malheureusement vendus dans les marchés des cantons voisins causant ainsi un manque à gagner au canton. Ceci est ressenti surtout en période de soudure étant donné que le canton est enclavé.

OBJECTIFS	ACTION	ACTIVITES	STRUCTURE RESPONSABLE	PARTENAIRE	LOCALITE	COUTS	CHRONOGRAMME				Long terme
							2026	2027	2028	2029	
DOMAINE D'INTERVENTION : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL											
Sous-thématique : Agriculture **AXE STRATEGIQUE 1 : Renforcer l'agriculture locale résiliente basée sur les bonnes pratiques agricoles durables et diversifiées**											
Objectif 1 : Améliorer la connaissance des agriculteurs sur la vulnérabilité et l'adaptation aux CC	Renforcer la connaissance de la population sur la notion de vulnérabilité et de l'adaptation aux CC	Sensibiliser les agriculteurs sur les effets/ impacts du changement climatique	CCD, Troupe théâtrale)	PNZS, Etat (ANADER)	Echelle cantonale (par pôle)	2 500 000	X		X		X
		Former et recycler les agriculteurs sur les bonnes pratiques agricoles (technique d'agroforesterie, d'agroécologie, de fabrication et d'utilisation du compost, cordon pierreux, demi-lune etc)				5 000 000 FrCFA	X				
		Equiper les organisations des agriculteurs avec le matériel nécessaire au développement de bonnes pratiques agricoles (compost, agroforesterie, etc)	CCD, Association des agriculteurs (AV)	Etat, PNZS, SADAP		5 000 000		X	X		
		Organiser des échanges d'expériences entre les communautés sur les bonnes pratiques adoptées				2 000 000			X		

Objectif 2 : Multiplier les points d'eau dans les zones potentielles au maraîchage	Multiplier les points d'eau dans les zones potentielles au maraîchage	Aménager les puits artisanaux dans les sites de maraichage	CCD, Association de femmes	Etat, PNZS	Gouin, Foulhoumbi, Magron, Kassili, Zabimagué	6 000 000		X	X		
		Créer les microbarrages au profit du maraichage			Foulhoumbi	15 000 000 FrCFA			X		
		Sensibiliser la population sur le respect des couloirs de transhumance par rapport aux points d'eau	CCD, ILOD	ETAT, PNZS, PETRADEP,Reconnect	Echelle cantonale (par pôle)	2 500 000	X	X			
	Encourager les AGR	Former les maraichers sur les bonnes pratiques maraichères et de fabrication des engrais organiques	CCD	PRSA, FAO, ETAT, GIZ, PNZS, CECADEC	Echelle cantonale (par pôle)	2 500 000		X	X		
		Aménager les sites maraichers et doter les maraichers en matériels adaptés			Echelle cantonale (par pôle)	9 000 000		X	X		
Objectif 3 : Renforcer la capacité organisationnelle, technique des agriculteurs et l'accès aux semences adaptées aux CC	Diffuser les bonnes pratiques culturales aux producteurs	Sensibiliser les communautés sur l'intérêt de créer des groupements d'agriculteurs	CCD, Association des agriculteurs (AV)	PNZS, ETAT, SADAP, Coton Tchad/OLAM	Echelle cantonale (par pôle)	500 000 FrCFA	X				
		Recenser et structurer les groupements d'agriculteurs				500 000 FrCFA		X		X	
	Mettre à la disposition des agriculteurs des semences adaptées	Identifier et former les semenciers dans le canton		ETAT, PNZS		1 500 000 FrCFA			X		
		Accompagner les semenciers aux bonnes pratiques d'utilisation et de				2 000 000 FrCFA				X	

		conservation des semences									
Objectif 4 : Promouvoir les pratiques agro-sylvo-pastorales	Valoriser les déchets de l'élevage au profit de l'agriculture	Sensibiliser les agriculteurs à la valorisation des déchets des animaux au profit des cultures	CCD, Association des agriculteurs (AV)	PNZS, ETAT, SADAP, Coton Tchad/OLAM	Echelle cantonale (par pôle)	500 000 FrCFA	X				
		Mettre en place des parcelles pilotes pour tester la valorisation des déchets de l'élevage dans des champs				500 000 FrCFA		X			
		Documenter et diffuser les résultats obtenus de l'expériences				500 000 FrCFA		X			
Sous-thématique : Élevage **Axe : Renforcer la résilience et la durabilité du secteur élevage face aux changements climatiques**											
Objectif 1 : Renforcer les ouvrages et les infrastructures hydrauliques adaptés aux soins et à la mobilité pastorale (couloir, eau, pharmacie, parc de vaccination etc)	Faciliter la mobilité et l'accès à l'eau pour les animaux	Construire les couloirs de transhumance	ILOD, Agriculteurs (AV), CCD	GIZ-PETRADEP, PNZS, ETAT, FAO	Bagaroua, Houma, Bikichiri, Pidjonré, Gouin	15 000 000 FrCFA	X	X			
		Construire des forages pastoraux et des mares				10 000 000 FrCFA		X	X		
		Construire les aires de pâturage, les aires de repos et point d'abreuvement				5 000 000 FrCFA		X	X		
	Améliorer le soin des animaux	Construire des pharmacies vétérinaires et des parcs de vaccination	ILOD, Agriculteurs (AV), CCD	GIZ-PETRADEP, PNZS, FAO, ETAT	Yaloupi	15 000 000 FrCFA			X	X	

Objectif 2 : Promouvoir la pratique intensive de l'élevage (fourrage etc)	Produire l'alimentation des animaux en lien avec les agriculteurs Promouvoir la culture des plantes fourragères et introduire les espèces adaptées	Former les éleveurs sur la valorisation des résidus agricoles et d'autres sources alimentaires	CCD, ILOD	RECONNECT, PNZS, FAO, ETAT	Echelle cantonal (par pôle)	5 000 000 FrCFA		X			
		Cultiver les fourrages adaptés aux besoins des éleveurs et agroéleveurs	CCD, ILOD	RECONNECT, PNZS, ETAT	Echelle cantonale (par pôle)	5 000 000 FrCFA			X		
		Aménager des structures de séchage et de conservation de fourrages séchés	CCD, ILOD	RECONNECT, PNZS, ETAT	Echelle cantonale (par pôle)	5 000 000 FrCFA			X	X	
Objectif 3 : Renforcer les capacités organisationnelles et techniques du personnel et des éleveurs	Appuyer les auxilliaires (AE) et les éleveurs	Former les Auxilliaires de l'Elevage sur les techniques de soin animal etc,	CCD, ILOD	ETAT, PNZS, FAO, PRETRADEP	Echelle cantonale (par pôle)	1 000 000 FrCFA	X				
		Appuyer les éleveurs et les agroéleveurs à s'organiser en groupements	CCD, ILOD	ETAT, PNZS, FAO, PRETRADEP	Echelle cantonale (par pôle)	500 000 FrCFA		X			
Objectif 4 : Veiller au respect des réglementations en vigueur sur la mobilité du secteur par les éleveurs	Diffuser les règlementations en vigueur à l'endroit des acteurs (éleveurs et agriculteurs)	Former les acteurs et vulgariser les réglementations en vigeur	CCD, Troupe théâtrale, Associaition éleveurs et agriculteurs	ETAT, PNZS, FAO, PRETRADEP, HD	Cantonal	5 000 000 FrCFA	X				
Objectif 5 : Promouvoir les activités d'élevage auprès des femmes	Développer l'élevage des petits ruminants, porcs et volailles	Renforcer la capacité des groupements féminins et/ou mixtes sur les techniques d'élevage (petits ruminants, volailles, porc etc)	CCD, ILOD	PNZS, PETRADEP, FAO, ETAT	Echelle cantonale (par pôle)	5 000 000 FrCFA		X	X		
Sous-thématique : Commerce **Axe : Développer les infrastructures économiques résilientes et renforcer les acteurs pour une diversification des activités économiques**											
Objectif 1 : Améliorer les voies de communication	Aménager les pistes rurales	Réaménager les dalots, radiers etc		Etat, Coton Tchad, PNZS	Gouin, Mabachakré	25 000 000 FrCFA				x	x

(pistes, transport, etc.) adaptées aux besoins locaux et aux CC		Réhabiliter les anciennes pistes rurales dégradées	CCD, Association des commerçants	Etat, Coton Tchad, PNZS	Gouin-Lara-Gouin-Gamba	10 000 000 FrCFA		X			
	Plaider pour l'obtention de réseau de communication fiable	Soutenir les projets d'installations des antennes/pylônes de téléphonie mobile par les entreprises	CCD, Association des commerçants	Airtel, Moov Africa, ETAT	Gouin	5 000 000 FrCFA				X	
Objectif 2 : Renforcer les infrastructures économiques aux besoins locaux	Appuyer la mise en place des infrastructures communautaires	Identifier et construire les magasins de stockages adaptés	CCD, Association des commerçants	GIZ (à vérifier), PNZS, Etat, PAM	Gouin et Mabachakré	25 000 000 FrCFA			X	X	
		Créer un marché de bétail				500 000 FrCFA	X				
Objectif 3 : Adapter les offres des structures d'appui aux besoins et à la vulnérabilité de la population	Plaider à la création les guichets de transaction de monnaie	Construire les guichets de transfert de monnaie dans les grands centres	CCD, Association des commerçants	UCEC, Finadef, Airtel money, Moov Money	Gouin, Mabachakré	500 000 FrCFA	X	X			

5.2.4 Domaine 4 : Services sociaux de base résilients et sensibles au genre

Services sociaux de base doivent être conçus pour être résilient, capable de s'adapter et de continuer dans des contextes de crise. Promouvoir la participation active des femmes dans la prise des décisions, leur implication pour s'assurer que ces services soient réellement adaptés aux besoins de la population

OBJECTIFS	ACTION	ACTIVITES	STRUCTURE RESPONSABLE	PARTENAIRE	LOCALITE	COUTS	CHRONOGRAMME				Long terme
							2026	2027	2028	2029	
Éducation, culture, jeunesse et sport											
AXE STRATEGIQUE 1 : Renforcer la résilience du système éducatif, sportif et culturel et en particulier pour les filles											
Objectif 1 : Favoriser l'accès à des infrastructures scolaires, culturelles et sportives résilientes et de qualité	Renforcer la résilience des infrastructures scolaires	Construire et équiper 6 salles de classe résilientes face aux CC dans 2 collège-lycée (2 bâtiments de 3 salles de classe)	Association des Parents d'Eleves, CCD	Etat, PNZS	Village de Gouin et Mabassiackré	36 000 000 FrCFA		X		X	X
		Reboiser les cours d'école			Village de Mabassiaré, Magorong, Houma, Pidjonré, Toutourou 1, Matata, Sékobé	1 500 000 FrCFA		X	X	X	X
	Appuyer la construction d'une infrastructure culturelle	Construire et équiper une bibliothèque	Organisation pour le développement des jeunes du canton de Gouin	ETAT, UNESCO, UNICEF, CCN, CELIAF	Village de Gouin	15 000 000 FrCFA		X	X	X	
		Sensibiliser les jeunes et en particulier les filles sur l'importance de la lecture			Echelle cantonale	750 000 FrCFA	X	X			
	Renforcer les infrastructures et activités sportives	Aménager et équiper deux terrains de sport	Organisation pour le développement des jeunes du canton de Gouin, AS-Santé	Etat, UNESCO, PNZS	Gouin, Mabassiackré	2 000 000 FrCFA			X	X	
		Organiser 1 tournoi sportif par an			Gouin, Mabassiackré	2 000 000 FrCFA	X	X	X	X	
Objectif 2 : Renforcer les capacités des personnels enseignants qualifiés	Intégrer les CC et le genre dans l'enseignement pédagogique	Former les enseignants communautaires sur des thèmes intégrant le CC et le genre	APE,CCD	ETAT, UNICEF, CELIAF, PNZS	Deux Secteurs d'Animation Pedagogique (SAP)	1 000 000		X	X		
		Doter les enseignants en matériel didactique liés aux CC et le genre				2 000 000			X	X	

Objectif 3 : Améliorer l'accès à la scolarisation pour les filles	Mettre en place des dispositifs pour encourager et maintenir les filles à l'école	Sensibiliser les filles et les parents sur les inconvénients des mariages précoces	CCD, APE, Association des femmes, Troupe théâtrale	UNICEF, CELIAF	Echelle cantonale	1 000 000	X	X			
		Organiser des prix d'excellence aux meilleures élèves filles				1 000 000		X	X		
		Encourager les filles démunies(sans soutien des parents à l'école				1 500 000	X				
Sous-thématique: Santé, eau potable, et assainissement											
Axe: Améliorer la résilience du système de santé et les conditions d'hygiène de la population											
Objectif 1 : Améliorer le système de gestion de l'eau	Renforcer les sources d'approvisionnement en eau	Construire des forages et des puits communautaires	CCD, Autorités traditionnelles CCD, Autorités traditionnelles CCD, Autorités traditionnelles, COSAN	ETAT, GIZ, PNZS,	Zabimagué, Bagaroua, Bikissiri	9 000 000		X	X	X	
		Mettre en place des comités de gestion des points d'eau dans chaque village (03 personnes par village)		ETAT, GIZ, PNZS,	Echelle cantonnale	500 000 FrCFA	X				
		Former les comités de gestion à l'entretien des points d'eau	Comité de santé du canton	Délégation provinciale de la santé	Echelle cantonnale	3 000 000 FrCFA		X			
Objectif 2 : Faciliter l'accès aux services de soin de qualité face aux CC	Renforcer la résilience des centres de santé	Créer, construire et équiper un centre de santé accessible aux villages enclavés	CCD, COSAN	ETAT, OMS, UNICEF	Bagaroua, Makeuré	30 000 000 FrCFA			X	X	
		Installer des dispositifs solaires dans les centres de santé				4 000 000 FrCFA				X	
		Former le personnel adéquat pour l'entretien des panneaux photovoltaïques				250 000 FrCFA				X	
	Renforcer les capacités du personnel des centres de santé	Former les femmes accoucheuses et les secouristes (relais communautaires)	CCD, COSAN	ETAT, UNICEF, OMS, CROIX-ROUGE	Makeuré, Gouin, Mabassiackré, Matéta, Bagaroua, Houma	2 500 000 FrCFA			X	X	

Objectif 3 : Promouvoir les règles d'hygiène et de santé	Promouvoir la salubrité des lieux publics et des ménages	Construire des latrines dans les lieux publics	CCD, COSAN	ETAT, UNICEF, OMS, CROIX-ROUGE	Echelle cantonale	11 500 000 FrCFA			X	X	
		Former et équiper deux comités de salubrité existants (pour les marchés, etc)			Mabassiackré , Gouin	1 500 000 FrCFA			X	X	
		Sensibiliser les populations sur l'importance et l'intérêt d'utiliser les latrines en particulier les lieux publics			Echelle cantonale	500 000 FrCFA			X	X	
	Prévenir l'apparition de maladies et de problèmes de santé	Sensibiliser la population à la vaccination et à la santé reproductive	CCD, COSAN	ETAT, UNICEF, OMS, CROIX-ROUGE, CAIDEL	Echelle cantonale	1 500 000 FrCFA	X	X			
Sous--thématique: Affaires sociales et genre											
AXE STRATEGIQUE 1 : Améliorer les mécanismes de protection, d'équité sociale et de cohésion familiale											
Objectif 1 : Promouvoir l'égalité de genre	Associer les femmes dans la prise des décisions	Sensibiliser les autorités traditionnelles sur les droits et devoirs des citoyens avec un accent sur les droits de la femme	CCD	CELIAF, ELLESadAPt, SADAP, PNZS	Echelle cantonale (par pôle)	125 000 FrCFA	X	X	X	X	
		Former les femmes sur le leadership				150 000 FrCFA	X				
		Sensibiliser la population sur l'intégration sociale de la femme et sur l'égalité du genre				250 000 FrCFA	X	X	X	X	
Objectif 2 : Assurer la protection sociale et l'autonomisation des personnes vulnérables	Promouvoir la protection sociale des personnes vulnérables	Construire et équiper un centre social	Association des femmes, handicapés, CCD		Gouin	25 000 000 FrCFA			X	X	
		Former le personnel du centre social pour accompagner les personnes vulnérables			Echelle cantonale (par pôle)	1 250 000 FrCFA		X	X		
	Appuyer les personnes vulnérables en technique	Former et doter les personnes vulnérables avec des équipements adaptés aux AGR			Au centre de prise en charge à Gouin	4 000 000 FrCFA			X	X	

	de développement des AGR	(artisanat, couture, transformation etc)									
		Mettre en place une équipe de suivi technique des personnes vulnérables			Gouin	500 000 FrCFA				X	

5.2.5 Domaine 5 : Gestion des risques climatiques et catastrophes naturelles

La gestion des risques climatiques et des catastrophes naturelles est un domaine crucial qui vise à réduire la vulnérabilité des communautés face aux évènements extrêmes liés au climat, tels que les inondations, les sécheresses, le vent et autres catastrophes naturelles. Il faut donc développer des stratégies pour s'adapter aux impacts des changements climatiques à long terme.

OBJECTIF	ACTION	ACTIVITES	STRUCTURE RESPONSABLE	PARTENAIRE	LOCALITE	COUTS	CHRONOGRAMME				Long terme
							2026	2027	2028	2029	
AXE STRATEGIQUE : Renforcer la résilience des communautés face aux événements climatiques extrêmes											
Objectif 1 : Mettre en place mécanisme de gestion des risques climatiques	Créer un comité inclusif de gestion des risques climatiques	Identifier, former et équiper les membres du comité inclusif en gestion des risques climatiques	CCD, Autorités traditionnelles	ETAT, Centre Agrhymet (à travers ANAM), SISAAP, SIPSA	Gouin	2 500 000	X				
		Elaborer la feuille de route du comité inclusif de gestion des risques climatiques	CCD, Autorités traditionnelles	SISAAP, ANAM, SIPSA, Plateforme pastorale, PNZS	Gouin	500 000	X				
		Sensibiliser la population sur les risques de catastrophes naturelles	Comité inclusif, CCD, Autorités traditionnelles	PAM, FAO	Echelle cantonale (par pôle)	1 250 000	X	X			
	Élaborer un plan de gestion des risques climatiques	Cartographier les zones à risque d'inondation	Comité inclusif, CCD, Autorités traditionnelles	PNZS, ETAT	Echelle cantonale (par pôle)	2 500 000 FrCFA	X				
		Identifier les sites de relocalisation des sinistrés et préparerleur prise en charge		PAM, FAO, ETAT, UNICEF		500 000 FrCFA		X	X		
	Prévenir l'insécurité alimentaire liée aux catastrophes naturelles	Sensibiliser les communautés sur les risques d'insécurité alimentaire	Comité inclusif, CCD, Autorités traditionnelles	ONASA[15], ETAT, PAM, PIDACC/BN	Echelle cantonale (par pôle)	1 250 000 FrCFA		X	X		
		Construire un grenier communautaire		ONASA, partenaire technique à identifier	Gouin	20 000 000 FrCFA				X	**X**
Objectif 2 : Renforcer l'accès aux services climatiques	Favoriser l'accès aux informations climatiques pour le canton	Reccueillir des informations des risques climatiques auprès des communautés	Comité inclusif, CCD, Autorités traditionnelles	ETAT, ANAM, SISAAP, SIPSA, Plateforme pastorale, PAM, FAO	Echelle cantonale (par pôle)	1 500 000 FrCFA		**X**	**X**	**X**	**X**
		Développer les contacts avec les sources d'information climatiques adaptées aux besoins des communautés			Échelle provinciale et nationale	1 000 000 FrCFA	**X**	**X**			

[15] Acronyme : Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA).

		Créer une plateforme cantonale pour diffuser les informations liées aux risques climatiques et catastrophes naturelles et conseils sur les pratiques en situation de catastrophes			Echelle cantonale	2 500 000 FrCFA	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**

6 MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PLAN DE DEVELOPPEMENT LOCAL (PDL)

6.1 Préambule

Plusieurs organes peuvent participer à la coordination, à la gestion, et au suivi de la mise en œuvre du plan d'actions du PDL. Ils garantissent la bonne gouvernance de la mise en œuvre du PDL et définissent les rôles et responsabilités de chaque acteur impliqué.

Au niveau cantonal, le chef de canton en tant que première autorité traditionnelle porte la responsabilité du PDL. Il s'assure de la bonne coordination de toutes les actions de développement du canton et assure le suivi de la mobilisation des fonds auprès de différents partenaires et population pour la mise en œuvre effective du PDL de son canton.

6.2 Mécanisme/Démarche préparatoire

La mise en œuvre effective d'un PDL sous-entend une organisation structurée des organes de coordination et de suivi et de l'exécution des tâches assignées à chaque organe et acteurs. Le CCD, organe principal de pilotage travaillera en étroite collaboration avec un comité technique de suivi (CTS) constitué des techniciens ayant un niveau requis et une expérience technique en matière de suivi et enfin une structure locale proche des bénéficiaires. Il assure également une bonne communication entre et avec les différents acteurs : partenaires de développement tels que les ONG, les partenaires techniques et financiers, les organisations de la société civile, les organes de gouvernance locale (Comité département d'action), etc.
Les tableaux ci-après présentent les principaux organes de coordination du PDL, leurs compositions et rôles d'une part et d'autre part le mécanisme de suivi (méthodes de collecte des données, fréquences pour chaque organe de suivi, etc.).

Tableau 10 : Organes de mise en œuvre du PDL et leurs rôles

N°	Organes	Responsabilités	Composition
1	**Comité de pilotage du PDL**	Sous la supervision de son président d'honneur qui est le chef de canton, le Comité de Pilotage du PDL est en charge de la coordination de toutes les activités du PDL, de l'orientation stratégique et de la cohérence avec les priorités du canton. Ainsi, avec l'appui du Comité Technique de Suivi (CTS), le comité de pilotage est responsable de la diffusion des PDL au niveau local, provincial et national. Il élabore et valide de concert avec le chef de canton le plan de travail annuel (cf. fiche plan de travail annuel) qu'il partage avec les partenaires au niveau local pour information et plaidoyer et au CTS pour information et exécution. Il rédige les rapports (à mi-parcours et annuel de suivi des réalisations sur le terrain) et partage avec le chef canton, le CDA et les partenaires pour information et archivage. Le Comité de pilotage se réunit une fois tous les semestres (soit 2 fois par an) et invite le CTS à présenter et à déposer les fiches de données sur l'état d'avancement des projets financés par les partenaires sur le terrain. A la demande du CDA, le Comité de Pilotage peut être sollicité pour présenter les résultats de ses activités obtenues chaque année et le plan de travail annuel à sa rencontre (vers la fin de l'année en début de l'année suivante). A la fin de la période de validité du PDL, le Comité de Pilotage avec l'appui du CTS évaluera et capitalisera les expériences acquises pendant cette période.	Le Comité de Pilotage est composé de tous les membres du CCD et le Chef de canton (président d'honneur).

2	**Comité technique de suivi (CTS)**	Désigné par le Comité de pilotage (CCD), le CTS sera composé en partie par les responsables de service déconcentré de l'Etat et les membres du CCD. Il sera en charge du suivi technique de la mise en œuvre des actions du PDL sur le terrain. Il effectue trimestriellement des missions de suivi sur le terrain. Il a pour répondant les Organisation de Développement Villageoise (ODV) qui existent déjà dans chaque village. Il appuie le comité de pilotage dans la planification annuelle, la rédaction des rapports d'activités et la capitalisation des expériences. Ce comité effectuera le suivi dans tous les villages (et en particulier les villages bénéficiant des financements) de façon trimestrielle. Il rédigera un petit rapport accompagné de fiche de suivi pour une présentation à la réunion du Comité de Pilotage (chaque semestre).	Le CTS est composé de 8 personnes dont 3 membres du CCD et 5 membres des services techniques déconcentrés (ANADER, Forestier, CELIAF/genre, Éducation et Élevage)
3	**Organisation de Développement Villageoise/ODV**	Présent dans tous les villages, ces organisations ont pour mission de suivre toutes les activités de développement du village. Étant donné leur position reculée et stratégique (dans les villages), et leur mission, le Comité de Pilotage appuiera leur dynamisation pour permettre au CTS de s'appuyer sur les ODV pour les suivis mensuels des actions dans leurs villages. L'ODV sera responsable de la collecte des données de terrain (état d'avancement des projets en lien ou non avec le PDL) et à partager trimestriellement lors du passage de CTS dans le village.	Une ODV est composée du chef de village, des représentants des jeunes et femmes. La composition des ODV est faite indépendamment du CCD.

Tableau 11 : Mécanisme de suivi (méthode de collecte des données, fréquences de collecte par les organes de coordination du PDL)

Niveau collecte des données	Responsables	Méthode de collecte des données	Période	Modalités de rencontre
1	Organisation de Développement Villageoise/ODV	Une fiche de collecte des données (confère Annexe A) sera mise à la disposition de l'ODV pour être renseignée mensuellement et conservée auprès du chef du villages.	Mensuel	L'ODV sera briefé par le Comité de Pilotage / CTS sur la collecte mensuelle et son importance pour le rapportage et information. Les membres garderont auprès du chef de village (président d'honneur) les fiches renseignées sur le terrain (y compris difficultés).
2	Comité Technique de suivi (CTS)	- Le CTS se servira des fiches de collecte (identique à celle des ODV) pour enregistrer de façon trimestrielle les données collectées mensuellement par les ODV. - Il descendra sur le terrain pour des observations directes (en présence de volontaires des ODV) en complément des fiches renseignées.	Trimestriel	Les CTS se répartiront les pôles afin de faire un travail rigoureux. Ils passeront trimestriellement dans tous les villages du canton pour travailler avec chaque ODV. Les informations des fiches renseignées seront copiées (la souche est remise au chef du village pour archivage). Les visites de terrain sont également organisées à cette occasion. Le CTS se fera accompagner par quelques volontaires de l'ODV pour la visite de terrain. Et facultativement, le CTS peut rencontrer les bénéficiaires ou

		- Facultativement, le CTS peut rencontrer les bénéficiaires pour leurs impressions.		non pour recueillir les témoignages des bénéficiaires.
3	Comité de pilotage du PDL (CCD)	Il statue une fois par semestre sur les données collectées et le rapport de suivi trimestriel sur le terrain par le CTS. Les informations contribueront à renseigner le plan annuel de travail validé.	Semestriel	Le Comité de Pilotage organisera une rencontre tous les semestres. Il fera participer les membres de CTS pour présenter la situation sur le terrain et les données collectées trimestriellement. Après renseignement du plan de travail, le Comité de Pilotage organisera une séance de restitution au chef de canton (avec un support). Il partagera également une copie du rapport compilé avec le CDA et les partenaires financiers locaux (à la réunion du CDA par exemple).

Le schéma suivant synthétise les rôles et fonctions des organes de mise en œuvre et de suivi du PDL.

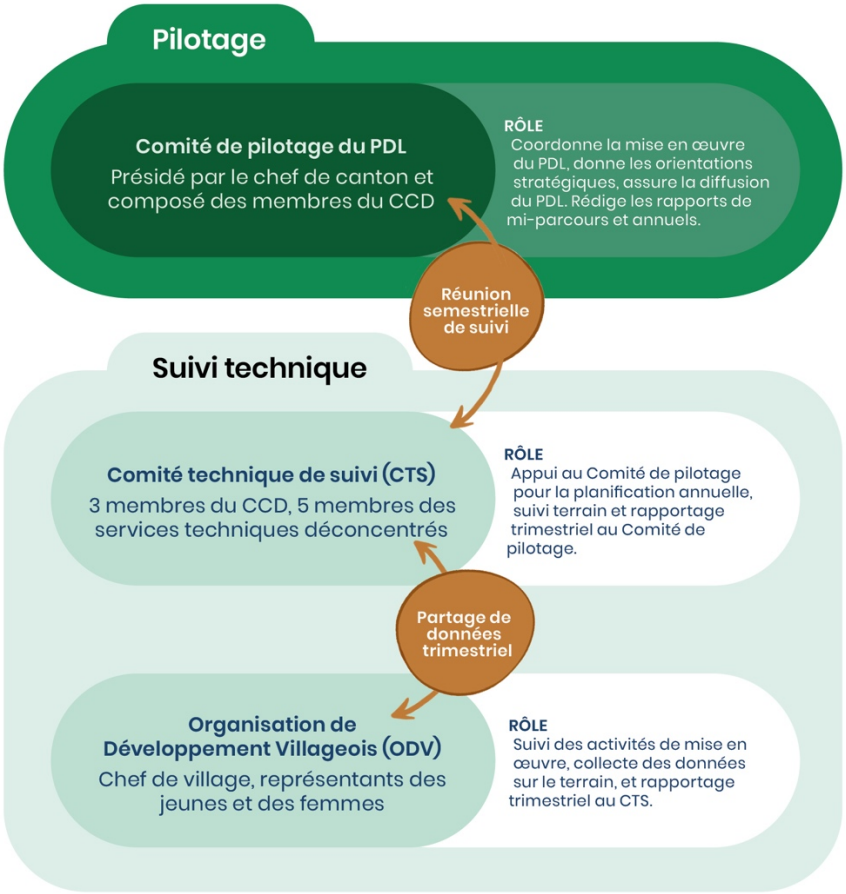


Figure 7 : Organes de suivi et évaluation de la mise en œuvre du PDL

6.3 Plan de travail annuel

Le plan de travail annuel est élaboré par le Comité de Pilotage avec l'appui du CTS et découle directement du plan d'action du PDL. Il permet de passer de la planification stratégique à un plan de travail concis et avec des actions et activités concrètes à mettre en œuvre.
Quelques étapes permettent d'élaborer un plan de travail annuel simple, clair et compréhensible à partir d'une planification globale :

- Rappeler et revoir en détail le plan d'action du PDL domaine par domaine (axes stratégiques, objectifs, actions, activités, etc.)
- Filtrer toutes les activités et le budget prévu dans le plan d'action pour l'année considérée (domaine par domaine)
- Utiliser la fiche de planification proposée ci-dessous pour inscrire l'ensemble des projets/actions programmés dans l'année considérée et ceci domaine par domaine.
- Voir également dans quelles mesures les activités non réalisées en année 1 peuvent être reportées sur l'année suivante.

6.4 Plan de mise en œuvre du suivi du PDL

Le plan de mise en œuvre pour les quatre (4) prochaines années est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 12 : Plan de mise en œuvre du suivi du PDL

Période	Activités clés	Acteurs responsables	Appui financier pour le suivi
Janvier – Février 2026	Diffusion du PDL	Comité Pilotage (local, provincial et national)	ELLESadAPt
	Rencontre avec les partenaires (sondage)	Comité Pilotage	
	Mise en place du CTS	Comité Pilotage	
	Planification annuelle (partage)	Comité Pilotage, CTS	
	Planification des rencontres, suivi terrain et collecte des données et répartition des tâches	Comité Pilotage (semestriel) CTS (trimestriel) ODV (mensuel)	
	Dynamisation des ODV	Comité Pilotage/CTS	
	Relance des partenaires	Comité Pilotage	
Mars-Novembre 2026	Suivi du planning		
Décembre 2026	Rapportage annuel et partage Évaluation du taux de réalisation année 1 Réflexion sur la consolidation du PTA année 2	Comité de Pilotage	
Janvier 2027	Planification des activités annuelle de la 2ème année (partage avec les partenaires, CTS et ODV)	Comité de Pilotage	A déterminer
	Relance de partenaires		
Mars-Novembre 2027	Suivi du planning	ODV, CTS et Comité de Pilotage	
Décembre 2027	Rapportage annuel et partage Évaluation du taux de réalisation année 2 Réflexion sur la consolidation du PTA 2	Comité de Pilotage	

Janvier 2028	Planification des activités annuelle deux (partage avec les partenaires, CTS et ODV)	Comité de Pilotage	A déterminer
	Relance de partenaires		
Mars-Novembre 2028	Suivi du planning	ODV, CTS et Comité de Pilotage	
Décembre 2028	Rapportage annuel et partage année 3 Évaluation du taux de réalisation année 3 Réflexion sur l'élaboration du PTA 4	Comité de Pilotage	
Janvier 2029	Planification des activités annuelles quatre (partage avec les partenaires, CTS et ODV)	Comité de Pilotage	A déterminer
	Relance de partenaires		
Mars-Novembre 2029	Suivi du planning	ODV, CTS et Comité de Pilotage	
Juin-Décembre 2029	Préparation de la révision du PDL - Identification d'un partenaire pour l'appui à la révision - Planning de révision du PDL	Comité de Pilotage/CCD	
Décembre 2029	Rapportage annuel et partage Évaluation du taux de réalisation année du PDL	Comité de Pilotage	
	Capitalisation d'expériences	Comité de pilotage	

7 CONCLUSION

Le Plan de Développement Local du canton de Gouin constitue un outil stratégique majeur pour orienter les actions de développement économique, social et environnemental dans une perspective durable et inclusive. Élaboré selon une approche participative, il intègre les aspirations des communautés locales, leurs priorités, ainsi que les défis du canton, liés aux inégalités de genre et aux impacts du changement climatique.

L'intégration des résultats de l'étude de vulnérabilité réalisée sur la zone du CAPBL, renforce également la résilience du territoire de Gouin face aux risques climatiques tels que les inondations, la dégradation des terres, les sécheresses et l'insécurité alimentaire. Les actions proposées dans ce plan visent à améliorer la gestion durable des ressources naturelles, à promouvoir des pratiques agricoles adaptées, à renforcer les infrastructures résilientes et à développer des mécanismes locaux d'alerte et de prévention des risques climatiques.

L'intégration de la dimension genre témoigne de la volonté des acteurs locaux de promouvoir une société plus équitable où les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables participent davantage à la prise de décision et bénéficient d'un accès équilibré aux ressources et aux opportunités économiques. Cette orientation favorise un renforcement de l'autonomisation des femmes et contribue à la réduction des disparités sociales encore perceptibles au sein des communautés du canton.

Ce PDL constitue ainsi un cadre de gouvernance locale moderne qui place les populations au cœur du processus de développement. Sa mise en œuvre repose sur une mobilisation collective et une coordination efficace, entre les autorités administratives et coutumières, les organisations communautaires, les associations féminines et de jeunes, le secteur privé, et les partenaires techniques et financiers. L'appropriation de ce plan et l'engagement de chaque partie prenante seront essentiels pour atteindre les objectifs formulés.

Ainsi, le PDL du canton de Gouin incarne une vision d'avenir : un territoire plus prospère, équitable et résilient, capable de faire face aux défis climatiques et de valoriser les potentiels de toutes ses communautés.

8 ANNEXES

Annexe A : Approche de la revision du PDL de Gouin

Phases	Étapes	Détails
PHASE 1 : PREPARATION	**Etape 1 : Prise de contact avec les autorités traditionnelles et administratives**	Cette assise a eu lieu en février 2025.
	Etape 2 : Evaluation des projets du PDL précédant de concert avec le CCD	Avant de procéder à l'actualisation du PDL, le CCD a évalué les projets du PDL précédent. Le rapport de cette évaluation a été présenté à l'atelier de lancement du processus de la révision.
	Etape 3 : Campagne de sensibilisation et d'information	Les séances de sensibilisation et d'information ont été organisé dans les 5 pôles du canton à savoir : Gouin, Toutourou, Mabassiackré, Makeuré, Bagaroua. Pendant ces séances les populations ont été informé de l'approche d'intégration des dimensions genres et changements climatiques dans le PDL. En plus de cela, les populations ont été entretenu sur la thématique d'adaptations aux changements climatiques à travers les contenus audios et vidéos proposés par le projet ELLESadAPt. Cette campagne a débuté le 2 juin 2025 et a pris fin le 6 juin 2025.
	Etape 4 : Première session de formation de l'équipe de pilotage du processus de la révision	Les membres du Comité cantonal de Développement (CCD), les responsables des services techniques de l'Etat souvent élu à la tête des commissions thématiques, ainsi que les animateurs locaux ont reçu une formation sur les changements climatiques et l'adaptation aux changement climatiques par l'équipe du projet. Cette formation a eu lieu à Pala du 26-27 juin 2025. Au total 35 personnes étaient présentes.
	Étape 5 : L'atelier de lancement du processus de la révision	C'est le tout premier atelier du processus de la révision. Il a eu lieu le 13 juin 2025 à l'Eglise Catholique de Gouin et a réuni 120 participants. Les activités réalisées pendant cet atelier sont : • La présentation du rapport d'évaluation du niveau d'exécution des projets de l'ancien PDL par le CCD • Présentation de la méthodologie de la révision du PDL • Présentation des résultats d'étude de vulnérabilité faite dans le CAPBL (Complexe d'aires protégée Binder-Léré) • Restructuration de l'équipe de pilotage du processus de la révision (CCD)
PHASE 2 : DIAGNOSTIC PARTICIPATIF	**Étape 6 : Étude du milieu**	Pendant cette étape, il était question de : • Actualiser les données socio-économiques du canton. • Réviser le diagnostic participatif du PDL précédant et d'intégrer les principaux impacts des changements climatiques issus du rapport de vulnérabilité. • Cette révision du diagnostic cantonal s'est faite avec un groupe restreint constitué des CCD, et de quelques représentants des organisations au niveau local
	Etape 7 : Deuxième session de formation de l'équipe de pilotage du processus de la révision	Cette deuxième session de formation porte sur l'intégration de l'adaptation et du genre à la planification locale. Elle consiste à apprendre aux participants : • Comment formuler des axes prioritaires climato-résilients

		• Comment sélectionner des projets d'adaptation (comment on détermine qu'un projet est climato-compatible ou pas (critères à appliquer, formulation, etc.)
PHASE 3 : PLANIFICATION LOCALE	**Étape 8 : Travaux en commission thématiques**	Les commissions thématiques composées chacune de 3 membres par domaine et accompagnées des membres du CCD, ALC et des CRPDL reprennent la liste des projets prioritaires du PDL précédent. Présentation/restitution des insertions vulnérabilités et mise à jour du diagnostic territorial (partie état des lieux) Revue et stabilisation des projets non réalisés sur le PDL précédent.
	Étape 9 : Atelier cantonal de restitution des travaux en commissions thématiques et de formulation des projets + Atelier de priorisation et d'adoption des projets	Pendant cet atelier, les commissions thématiques et le CRPDL font la restitution de leurs travaux et présentent la liste des projets à adopter.
	Étape 10 : Finalisation de la rédaction du PDL	Cette étape est la finalisation de la rédaction du PDL.
PHASE 4 : VALIDATION ET DIFFUSION	**Étape 11 : Validation du PDL**	La séance de validation du PDL par le comité Départemental d'action (CDA) est organisée par les membres du CCD. Après la séance de validation, les corrections et suggestions du CDA seront intégrées dans le PDL et prêts pour la diffusion.
	Étape 12 : Diffusion du PDL	Diffusion du PDL dans tout le canton (exemplaire du PDL) pour tous les villages et à l'échelle nationale pour la valorisation du document et la recherche des financements.
PHASE 5 : SUIVI ET EVALUATION	**Etape 13 : Suivi et évaluation**	Les équipes chargées du suivi-évaluation de la mise en œuvre du PDL effectuent le suivi selon les modalités définies dans le PDL.

Annexe B : Carte géologique du Mayo-Kebbi

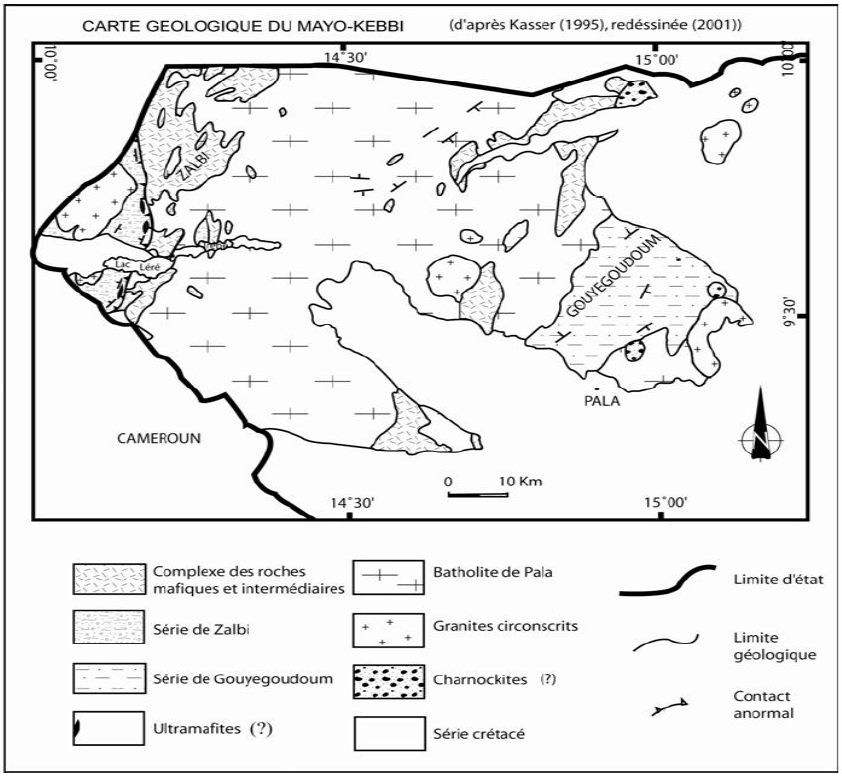


Figure 8: Carte géologique du Mayo-Kebbi d'après Kasser, (1995)

Annexe C : Données sur la démographie

Tableau 13: Données démographique du canton (2025)

No	Villages du canton	Nombre de ménages	Population 2013	Population 2025 estimée			Superficie terroir village (km2)
				Hommes	Femmes	Total	
1	GOUIN	671	4350	2872	2919	5791	85
2	KASSILI	81	411	328	231	559	72
3	FOULHOMBI	112	601	419	363	782	73
4	ZABIMAGUE	90	380	301	276	577	94
5	MATETA	315	1316	906	943	1849	84
6	TOUTOUROU	248	989	602	579	1181	51
7	PIDJONRE	230	810	806	744	1550	48
8	ZADJOUL PATALE	42	209	173	146	319	31
9	SEKOBE	81	395	541	480	1021	37
10	MABASSIACKRE	650	3904	2409	2716	5125	76
11	YALOUPI	256	1268	1106	905	2011	73
12	POUL PALLOU	45	340	182	119	301	58
13	BAGAROUA	100	392	267	233	500	53
14	BIKISSIRI	182	320	501	479	980	43
15	HOUMA	1152	2808	3027	3151	6178	102
16	MAKEURE	313	1599	1122	1216	2338	91
17	MAGORONG	129	717	465	396	861	82
Total		**4697**	**20809**	**16027**	**15896**	**31923**	**1153**

Mois et année du recueil des données : juillet 2025

Annexe D: Données sur le système éducatif

Tableau 14 : Synthèse des données des infrastructures existantes

Village	Infrastructures scolaires	Infrastructures sanitaires	Puits/forages	Aire d'abattage des animaux	Caisse d'épargne et de crédit	Infrastructures culturelles
GOUIN	4	1	9 dont 3 non fonctionnels	0	0	0
KASSILI	0			0	0	0
FOULHOMBI	0		1	0	0	0
ZABIMAGUE	0			0	0	0
MATETA	1	1	3	0	0	0
TOUTOUROU	1		4	0	0	0
PIDJONRE	0		2	0	0	0
ZADJOUL PATALE	0		1	0	0	0
SEKOBE	0		2	0	0	0
MABASSIACKRE	4	1	7	0	0	0
YALOUPI	1		4	0	0	0
POUL PALLOU	0		0	0	0	0
BAGAROUA	0		0	0	0	0
BIKISSIRI	0		0	0	0	0
HOUMA	1	1	0	0	0	0
MAKEURE	1		5	0	0	0
MAGORONG	0		3	0	0	0
17	**13**	**4**	**40**	**0**	**0**	**0**

Annexe E : Données sur l'élevage

Tableau 15 : Données sur l'élevage du canton

Bœuf	Chèvre	Mouton	Anes	Chevaux	Porcs	Poules	Canards
10 602	14 568	7 006	313	33	260	46 138	8 030

Source : Collectes des données socioéconomiques ALC 201

Annexe F : Liste des membres du Comité Cantonal de Développement (CCD) et des Animateurs Locaux Cantonaux (ALC)

Liste des CCD de Gouin

Nº	Nom & Prénoms	Fonction
1	Boujanné Deppain	Président CCD
2	NDari Dové	Vice-Président CCD
3	Emmanuel Yadia	Trésorier CCD
4	Yibé Gomalé	Secrétaire CCD
5	Yanong Yanne	Secrétaire CCD
6	Mabané Zoua	Adjointe Trésorière
7	Parkpagne Zoummn	Chargé de matériels
8	Mayakia Racel	Chargé de matériels
9	Makaldenné Madeleine	Commissaire aux comptes
10	Zona Adja	2e Commissaire aux comptes
11	André Kella	Conseiller
12	Baldé Gonzona	Conseiller
13	N'Doui Massing	Conseiller

Liste des Animateurs Locaux Cantonaux (ALC) de Gouin

	Nom & Prénoms	Localité
1	Kalki Zona	Kassili
2	Laye Degaule	Gouin
3	Ignagne Gaffa	Magomong
4	Seryaté Boudanné	Makenré
5	Payang Tao	Malasiacké

Annexe G: Liste des membres des Commissions Thématiques de Gouin

Domaine 1 : Gouvernance locale et cohésion sociale

Nº	Nom & Prénoms	Provenance	Fonction
1	Tchoubo Dezoumbè Pustin	Makeme	Personne ressource
2	Makiang Poka	Gouin	Enseignante
3	Emmanuel Yadia	Foulkombi	CCD
4	Ajondang Zaki	Gouin	Enseignant
5	Girzouné Tédang	Makeme	Enseignant

Domaine 2 : Gestion durable des ressources naturelles

Nº	Nom & Prénoms	Provenance	Fonction
1	Dézoumbé Onawong	Pidjome	Ilod
2	Bouryanne Depain	Gouin	CCD
3	Yadang Sidome	Pidiné	Présidente groupement
4	Define Pogontao	Toutomon	Enseignant
5	Acudibe Sadjo Dieudonné	Gouin	Agent forestier

Domaine 3 : Développement économique local

Nº	Nom & Prénoms	Provenance	Fonction
1	Ichourebé Sini	Gouin	Avader

2	Vibé Goualé	Foulhombi	CCD
3	Derkine Massing	Gouin	Personne ressource
4	Paksoch Zoumrou	Houma	Jeunesse
5	Massonariba Padjouli	Magomme	Sage-femme

Domaine 4 : Services sociaux de base résilients et sensibles au genre

Nº	Nom & Prénoms	Provenance	Fonction
1	Gabdi Zona	Foulhombi	Conseiller
2	Yanong Yanne	Gouin	CCD
3	Ignagni Djonra	Gouin	Enseignant
4	Unique Neujambe	Mabassiacké	Femme
5	Gonara Masson	Zabimagné	Enseignant

Domaine 5 : Gestion des risques climatiques et catastrophes naturelles

Nº	Nom & Prénoms	Provenance	Fonction
1	Zaki Massing	Gouin	Ilod
2	Chacbani Patchale	Kastili	Enseignant
3	NDari Dové	Gouin	CCD
4	Massing Gao Ajida	Yaloupi	GAS
5	Matchonadang Deli	Toutomou	Femme

Annexe H : Fiches de suivi du mécanisme de pilotage

A- Fiche de planification annuelle des actions (Comité de Pilotage)[16]

Vision du canton :									
Domaine :									
Secteur :									
Axe :									
Objectifs	**Actions**	**Activités**	**Année : 2026**				Localités	Porteurs	Partenaires
			T1	T2	T3	T4			

Les fiches ci-dessous seront utilisées par les CTS et ODV pour le suivi et la collecte des données sur le terrain.

B- Fiche de suivi des mises en œuvre des projets / activités (CTS)

Domaine :	
Secteur :	

Actions	**Activités**	**Localités**	**Année : 2026**											
			Réalisé T1			Réalisé T2			Réalisé T3			Réalisé T4		
			Oui	En cours	Non	Oui	En cours	Non	Oui	En cours	Non	Oui	En cours	Non
-Action 1	Activité 1.1													
	Activité 1.2													
	Activité 1.3													

[16] Le contact avec les partenaires potentiels cités dans le plan d'action sera du ressort du Comité de Pilotage. Il s'assurera de partager avec les partenaires le plan de travail annuel pour explorer les possibilités de financement des activités.

Observations directes sur le terrain 1			Difficultés 1						Témoignages des bénéficiaires 1					
- **-** **-**			- - -						- - -					
-Action 2	Activité 2.1													
	Activité 2.2													
	Activité 2.3													
Observations directes sur le terrain 2			Difficultés 2						Témoignages des bénéficiaires 1					
- **-** **-**			- - -						- - -					

C- Fiche de collecte des données par les ODV

Domaine :	
Secteur :	

Actions	**Activités**	**Localités**	**Année : 2026**											
			Réalisé T1			Réalisé T2			Réalisé T3			Réalisé T4		
			Oui	En cours	Non	Oui	En cours	Non	Oui	En cours	Non	Oui	En cours	Non
Action 1	Activité 1.1													
	Activité 1.2													
	Activité 1.3													
Action 2	Activité 2.1													
	Activité 2.2													
	Activité 2.3													
Action 3	Activité 3.1													
	Activité 3.2													
	Activité 3.3													